



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6982^e séance

Mercredi 19 juin 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et ressources naturelles

Lettre datée du 6 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/334)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Prévention des conflits et ressources naturelles

Lettre datée du 6 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/334)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arménie, de la Belgique, de la Bolivie, du Botswana, du Brésil, du Canada, du Chili, de Chypre, du Danemark, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Gabon, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Pays-Bas, du Qatar, du Soudan, de la Suisse, du Timor-Leste, de la Turquie et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la présence à la table du Conseil de S. E. M. Christian Friis Bach, Ministre danois de la coopération au développement.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance pour faire un exposé au Conseil : M. Kofi Annan, Président de l'Africa Progress Panel; M^{me} Caroline Anstey, Directrice générale de la Banque mondiale; et M^{me} Rebeca Grynspan, Secrétaire générale adjointe et Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kofi Annan, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Genève.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/334, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence du Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne maintenant la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma déclaration, je souhaite dire quelques mots à propos des événements tragiques qui se sont produits aujourd'hui à Mogadiscio. Le Secrétaire général et moi-même avons été profondément attristés et choqués par l'odieuse attaque qui a visé le complexe de l'ONU à Mogadiscio ce matin. Nous ne connaissons pas encore tous les détails, mais nous savons que plusieurs personnes ont péri dans cette attaque. Le Secrétaire général et moi-même présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes. Nos pensées vont au personnel de l'ONU et à tous ceux qui ont souffert de cette tragédie.

Nous restons attachés aux principes de l'instauration de la paix en Somalie et du maintien de ce pays sur la voie du relèvement, démarche que le Conseil a récemment appuyée avec fermeté. Monsieur le Président, je vous remercie de vos propos avant le début de la présente séance. Nous remercions le Gouvernement somalien et la Mission de l'Union africaine en Somalie d'avoir répondu si rapidement. Je viens d'apprendre que le Secrétaire général et le Président de la Somalie ont eu une conversation téléphonique.

Le Conseil est bien conscient du lien qui existe entre des ressources extractives abondantes et un conflit. En Sierra Leone, aujourd'hui, les armes achetées grâce aux diamants du sang et à l'exploitation illicite du bois se sont tues. Charles Taylor, du Libéria, répond de ses actes devant la justice internationale. Les cicatrices de la guerre sont en train de se refermer. Mais dans de trop nombreux pays, des ressources abondantes—comme le bois, le pétrole, le charbon, les diamants et les métaux précieux—ne sont pas nécessairement synonyme de richesse pour la population. Au lieu de cela, les communautés et les individus paient un lourd tribut en termes de corruption, de violations des droits de l'homme et de dégradation de l'environnement. Seule une poignée d'individus puissants en profitent. Ces inégalités—ces injustices—donnent naissance à

l'amertume, la méfiance et l'aliénation. Ce sont là des signes précurseurs de conflit. C'est ce que l'on appelle la malédiction des ressources.

Pourtant, si elles sont bien gérées, les ressources extractives peuvent—et doivent—être le fondement d'un développement et d'une paix durables. Monsieur le Président, c'est pourquoi je me félicite de ce débat thématique public du Conseil et de l'occasion qui m'est offerte d'expliquer comment le système des Nations Unies, en coopération avec les États Membres, le secteur privé et d'autres partenaires, contribue à transformer cette malédiction des ressources en une bénédiction, dans le meilleur des cas.

Le mois dernier, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur la visite qu'il a effectuée en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda avec le Président de la Banque mondiale, M. Jim Yong Kim. Leur message était clair. La paix, le développement et l'état de droit vont main dans la main. C'est pourquoi le Conseil et le système des Nations Unies appuient l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région. C'est pourquoi la Banque mondiale investit massivement dans la région et encourage les entreprises privées à faire de même.

Le secteur privé joue un rôle clef dans l'exploitation équitable, transparente et durable des ressources extractives—du Botswana au Brésil, du Cambodge à la Colombie, de la Malaisie au Mozambique. Mais ce n'est qu'un acteur parmi tant d'autres. La société civile, les gouvernements et les organisations internationales ont un rôle important à jouer. Et dans les situations où un conflit fait rage, ou bien où il existe clairement un risque de conflit, le Conseil de sécurité a des obligations à assumer.

La responsabilité de prévenir les conflits et d'assurer une gestion transparente et équitable des ressources incombe au premier chef aux gouvernements. Les dirigeants politiques doivent veiller à ce que les industries extractives créent des emplois et génèrent des recettes fiscales pour assurer le développement économique et fournir des services de base aux citoyens. En outre, les dirigeants doivent rendre compte de leur action à des institutions nationales qui favorisent la cohésion sociale et l'inclusion, en s'appuyant sur l'état de droit et un système judiciaire indépendant. Il convient de noter que la transparence ne se limite pas simplement à suivre les flux des paiements des industries extractives. Les informations sur la quantité,

la valeur et l'emplacement des ressources sont également essentielles pour gérer les attentes du public et réduire les tensions.

La prévention des conflits liés aux ressources implique également l'identification de leurs conséquences sociales, économiques et environnementales. Il faut prendre des mesures destinées à atténuer les conséquences négatives, en collaboration étroite avec les communautés locales, et prévoir des processus clairs d'indemnisation pour prévenir les tensions et les désaccords. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement nigérian pour évaluer l'impact de la pollution pétrolière sur l'environnement et la santé publique en Ogoniland, dans le delta du Niger, et identifier les différentes options de nettoyage.

Les missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies et les équipes de pays appuient les mécanismes de règlement de désaccords et d'examen de plaintes par l'intermédiaire de leurs programmes dans le domaine de l'état de droit. Nous nous assurons également que les questions liées aux industries extractives sont prises en compte dans les efforts de médiation et abordées dans le cadre des processus de paix. Nous avons maintenant ajouté un expert en ressources naturelles à notre équipe permanente d'experts en médiation. En collaboration avec les institutions financières internationales, nous pouvons aider les gouvernements à renforcer leurs capacités en matière de politiques et de réglementations fiscales applicables aux industries extractives, et faire face à l'impact de l'inflation et des fluctuations monétaires.

La problématique hommes-femmes est également un aspect important dans les industries extractives. L'ONU met tout en œuvre pour s'assurer que cet aspect est pris en compte. Au Mozambique, le VIH/sida représente un grave problème pour les travailleurs migrants qui travaillent dans les mines en Afrique du Sud. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida travaille de concert avec les entreprises en Afrique du Sud et les communautés d'origine des mineurs à sensibiliser les populations concernées et réduire le taux de transmission de la maladie. Et, suite à l'expansion rapide des industries extractives au Mozambique, le système des Nations Unies dans son ensemble s'emploie à résoudre un large éventail de questions de santé et de développement y relatives.

Dans les pays qui se relèvent d'un conflit, la Commission de consolidation de la paix et les équipes de pays peuvent encourager les entreprises extractives à former des anciens combattants et à leur offrir des emplois. Dans les situations où l'extraction des ressources alimente les conflits, le Conseil de sécurité a évidemment un rôle crucial à jouer. Les groupes d'experts qui travaillent pour les comités des sanctions constituent un outil précieux. Ils ont présenté des conclusions sur les industries extractives, comme le charbon, le bois, les diamants et l'or. Leurs recommandations au Conseil, à ses comités et aux États Membres doivent pousser à l'action.

Les groupes d'experts fournissent également des conseils au secteur privé, par exemple en ce qui concerne la diligence dont doivent faire preuve les individus et entités qui sont impliqués dans le commerce, la transformation et l'utilisation des minerais en provenance de l'est de la République démocratique du Congo. Les initiatives du secteur privé, tels que le Processus de Kimberley pour le Libéria et la Côte d'Ivoire, et l'Initiative de transparence des industries extractives, jouent un rôle important en matière de respect du principe de responsabilité, de prévention des conflits et de développement durable. Éliminer la corruption doit être un objectif capital de l'ONU.

L'action volontaire des entreprises est également à la base du Pacte mondial et des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces principes, qui ont été approuvés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme, établissent des normes mondiales pour prévenir et combattre les violations des droits de l'homme liées à l'activité des entreprises. Les États Membres – aussi bien les principaux acteurs traditionnels que les économies émergentes qui sont de plus en plus nombreuses à entrer sur le marché des ressources – doivent appuyer ces initiatives et ces principes.

En fin de compte, toutes les parties doivent tenir compte des liens qui existent entre la pauvreté, les inégalités, les conflits et le développement durable, et agir en conséquence. À mesure que la demande de ressources issues des industries extractives augmente, la concurrence et les rivalités vont également s'intensifier. Cette situation ne doit pas conduire à plus de conflits violents dans les pays fragiles, mais plutôt à la coopération et à un sentiment de responsabilité partagée. Comme nous pouvons le voir dans de nombreux pays en développement, des ressources abondantes peuvent

s'avérer un catalyseur du développement. Comme l'indique le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, qui a été mis en place par le Secrétaire général:

« Il faut une révolution en matière de transparence, afin que les citoyens puissent savoir exactement où et comment les impôts, l'aide et les revenus issus des industries extractives sont dépensés. »

Appuyons ce processus de transparence et de partage pour que les populations des pays en développement puissent tirer profit de leurs propres ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Annan.

M. Annan (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de cette occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Le thème du débat d'aujourd'hui est extrêmement important et me tient à cœur. Je vais limiter mes observations à l'Afrique, même si je suis convaincu que les défis auxquels ce continent fait face existent également dans de nombreuses autres parties du monde. Je crois que les membres du Conseil ont reçu un exemplaire de du Rapport 2013 sur les progrès en Afrique 2013 – « Équité et industries extractives ».

Pendant des années, nous avons pu constater que les ressources naturelles ont joué un rôle, parfois catalyseur, dans des conflits internes et régionaux en Afrique. Rien qu'au cours des 15 dernières années, la compétition pour avoir accès aux ressources naturelles a alimenté des guerres et des rébellions en Sierra Leone, au Libéria, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud et ailleurs. Le pétrole a également joué un rôle important dans les violences récurrentes qui sévissent dans le delta du Niger. Ce lien étroit et récurrent entre les ressources naturelles et la guerre a conduit certains à qualifier de malédiction la découverte et l'exploitation de ressources naturelles en Afrique.

Il s'agit d'un point de vue beaucoup trop simpliste. Pour chaque conflit, on peut trouver plusieurs exemples de pays africains où aujourd'hui, les ressources naturelles alimentent une forte croissance soutenue et permettent d'améliorer les conditions de vie

des citoyens. Les ressources naturelles ne sont ni une malédiction ni une bénédiction; elles sont simplement une source d'opportunités. Elles peuvent servir à faire le plus grand bien ou elles peuvent être gaspillées.

Au cours de la dernière décennie, les économies africaines ont tiré profit de la hausse des cours des produits de base. L'augmentation de la demande de ressources naturelles en Chine et dans d'autres marchés émergents a poussé les cours des produits d'exportation vers de nouveaux sommets. Les ressources pétrolières, gazières et naturelles de l'Afrique sont devenues un appât puissant pour les investissements étrangers. Les nouvelles explorations ayant mis au jour des réserves bien plus importantes que ce qu'indiquaient les estimations précédentes, l'Afrique est sur le point de tirer de grands profits de ses ressources naturelles.

Le défi pour les gouvernements de la région sera de transformer cette aubaine temporaire en un avantage permanent pour le développement humain.

Rappelons-nous que les ressources naturelles ne sont pas à l'origine de guerres. Des conflits violents se produisent lorsque des institutions nationales sont trop faibles pour contenir les tensions politiques, ethniques ou religieuses dans le cadre d'un dialogue national pacifique. La compétition pour les ressources naturelles peut souvent amplifier et accélérer les conflits en mettant à mal la trame déjà affaiblie d'États fragiles, ou exacerber des conflits en état de latence entre pays voisins.

En conséquence, le débat doit porter sur la façon dont les ressources naturelles peuvent améliorer les résultats obtenus en matière de développement humain et réduire les inégalités; sur les acteurs engagés dans l'extraction de ces ressources; et sur les règles régissant le commerce international qui peuvent empêcher que ces forces centrifuges se produisent. Il est d'une importance prioritaire de gérer des ressources naturelles d'un pays de manière efficace et transparente afin de prévenir les conflits, de lutter contre la corruption et de promouvoir le développement durable.

Pour que les sociétés fonctionnent et prospèrent, il faut que trois conditions – ce que j'appelle trois piliers – coexistent : le développement économique et social; la paix et la sécurité; et l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Bien exploitées, les ressources naturelles peuvent contribuer à renforcer ces trois éléments. C'est principalement aux gouvernements africains qu'incombe cette responsabilité. Dans

un premier temps, les pays doivent élaborer des stratégies nationales qui définissent les paramètres de l'exploitation de leurs ressources naturelles, y compris les politiques financières, les arrangements contractuels et les régimes fiscaux. Ces stratégies doivent remplacer les calculs à court terme par une réflexion nécessaire sur le long terme.

Il importe également que ces stratégies nationales identifient les projets d'extraction à même de générer plus d'emplois en établissant un lien effectif avec les économies locales. L'Afrique ne saurait avoir une croissance dynamique et une prospérité partagée si les projets d'extraction sont réalisés de manière isolée, ou si les pays exportent des ressources naturelles sans valeur ajoutée. Et surtout, les stratégies nationales doivent définir la façon dont les activités des industries extractives cadrent avec les plans de réduction de la pauvreté, de croissance inclusive et de transformation sociale.

Le succès exigera volonté politique, transparence et responsabilité. La transparence est un outil puissant, et le regard du public joue un rôle majeur dans l'élaboration de politiques efficaces et équitables.

Mais les gouvernements africains ne peuvent pas régler seuls les problèmes de gouvernance. La communauté internationale doit également assumer ses responsabilités. Lorsque des investisseurs étrangers font grand usage de sociétés offshore, de compagnies écrans et de paradis fiscaux, ils minent les normes relatives à la divulgation de l'information et sapent les efforts déployés par les réformateurs en Afrique pour promouvoir la transparence. Ces pratiques facilitent également la fraude fiscale et, dans certains pays, la corruption, drainant ainsi les revenus que l'Afrique devrait utiliser pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Le Rapport sur les progrès en Afrique de cette année signale que des compagnies écrans anonymes ont été utilisées pour cinq transactions qui, entre 2010 et 2012, ont coûté près de 1,4 milliard de dollars à la République démocratique du Congo, soit presque deux fois le budget consacré par ce pays en 2012 à la santé et à l'éducation. En fait, l'Afrique perd chaque année plus d'argent du fait de la « distorsion des prix », une technique permettant d'éviter les impôts, qu'elle n'en reçoit en aide internationale au développement.

Les conflits provoqués par les ressources naturelles peuvent et doivent être empêchés bien avant

qu'ils ne commencent. Une fois les armes dégainées, il est déjà trop tard. En instituant des règles internationales qui limitent les possibilités de ne pas payer d'impôts, des règles qui limitent le recours à des sociétés écrans et autres outils qui favorisent les transactions secrètes, louches et abusives, la communauté internationale peut aider à empêcher que ne se créent les conditions qui mènent à une compétition armée pour le butin que représentent les ressources naturelles. Une fois qu'un conflit armé a commencé, la richesse des ressources naturelles l'alimente, en augmentant le butin des vainqueurs, et l'exacerbe en fournissant les revenus nécessaires à l'acquisition d'armes et de munitions.

Le Conseil peut jouer un rôle important en mettant fin au pillage des minéraux et autres ressources naturelles qui perpétue les conflits violents. En Afrique de l'Ouest, par exemple, le Conseil a pris des mesures énergiques pour interdire le trafic des diamants et du bois, dont les recettes finançaient des groupes armés. Sans ces efforts, les efforts déployés par l'ONU pour mettre fin aux guerres dans cette région auraient été plus difficiles. Le Processus de Kimberley contre les « diamants du sang » n'était pas parfait, mais il a montré que la communauté internationale pouvait œuvrer de concert pour arrêter le flux de recettes illégales qui alimentent les guerres.

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est d'un cadre transparent beaucoup plus ambitieux et global, de pratiques fiscales équitables et d'une évaluation réaliste des actifs afin d'éliminer les conditions qui contribuent aux conflits sur les ressources naturelles. Le Africa Progress Panel, que je préside, a examiné en détail la façon dont la richesse créée par les ressources naturelles peut contribuer à améliorer le bien-être et à favoriser une croissance équitable en Afrique. Nous sommes optimistes.

Pour la première fois en plus d'une génération, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique a diminué. Les taux de mortalité infantile sont en baisse. La lutte contre les principales maladies infectieuses progresse. Un plus grand nombre d'enfants africains sont scolarisés. Tout cela est la preuve qu'une croissance économique plus forte conjuguée à des politiques renforcées peut donner des résultats.

Faisant fond sur une décennie de forte croissance, la gouvernance économique continue de s'améliorer dans de nombreux pays, ce qui leur permet de mieux se protéger contre les cycles d'expansion et de ralentissement liés aux fluctuations des cours des produits de base.

Dans l'ensemble de la région, la démocratie prend racine, et la responsabilisation qui l'accompagne renforce la gestion des ressources naturelles. Certains investisseurs étrangers montrent qu'ils peuvent faire de bons bénéfices sur leurs investissements africains tout en respectant rigoureusement les normes internationales les plus élevées en matière de protection sociale et environnementale.

La collaboration économique transfrontalière s'est avérée fort propice à la consolidation de la paix. Une telle coopération transfrontière doit être fermement encouragée par les gouvernements ayant des partenaires du secteur privé, en ce qui concerne l'exploitation et le traitement des ressources naturelles, qu'il s'agisse de gazoducs ou d'oléoducs traversant plusieurs pays, de fonderies de fer, des raffineries ou d'autres industries en aval reposant sur l'extraction.

Il est encourageant de constater qu'aujourd'hui, un programme commun se dégage. Ce qui est frappant, c'est que des changements s'opèrent, rapidement, tandis que l'exigence d'une plus grande transparence et de plus d'équité se fait de plus en plus forte et pressante au niveau mondial. À titre d'exemple, pour les citoyens, partout, en Afrique, dans les pays membres du Groupe des Huit et dans le monde entier, les pratiques fiscales actuelles soulèvent des questions relativement à l'équité, à la justice sociale, et à la citoyenneté.

Durant l'année écoulée, les États-Unis et l'Union européenne ont mis en place de nouveaux critères de transparence. Nous avons pu voir que le Royaume-Uni et la France adhéraient désormais à l'Initiative de transparence des industries extractives et le Canada vient de faire part de son intention de mettre en place de nouveaux critères de transparence obligatoires pour son secteur minier. La Suisse vient de voter pour l'élaboration d'un projet de loi relatif à la communication des informations sur les versements, à l'exemple des lois déjà en vigueur aux États-Unis et dans l'Union européenne.

La communauté internationale a une grande responsabilité s'agissant de la mise en place de telles conditions. Le Sommet du Groupe des Huit tenu à Lough Erne en début de semaine a marqué une étape décisive dans cette direction. J'espère que l'ONU peut continuer de jouer son rôle en faisant en sorte que cela devienne réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie vivement M. Annan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Anstey.

M^{me} Anstey (*parle en anglais*) : Permettez-moi vraiment de vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à ce débat consacré à la manière dont la communauté internationale peut soutenir les pays fragiles qui dépendent des ressources naturelles. Il s'agit d'une question déterminante pour des pays fragiles cherchant à échapper aux ravages de la guerre. Comme il est indiqué dans notre Rapport sur le développement dans le monde 2011 : conflits, sécurité et développement, les économies à faible revenu qui se développent lentement et dépendent en grande partie des ressources naturelles ont 10 fois plus de risques de connaître une guerre civile que les autres économies.

Les ressources naturelles peuvent contribuer à financer un développement donnant lieu, dans des États fragiles, à de véritables transformations. Prenons l'exemple de la Guinée. Le Gouvernement guinéen a récemment étudié des contrats miniers et repéré un permis accordé gratuitement en 2008 pour Simandou, la gigantesque mine de fer du pays : deux ans plus tard, l'investisseur, qui avait obtenu gratuitement ce permis, a vendu 51 % de cet investissement pour un montant de 2,5 milliards de dollars. À côté, le budget total de l'État guinéen s'établissait à seulement 1,2 milliard de dollars en 2010.

Si elles sont bien gérées, les ressources naturelles peuvent transformer des pays, les sortir de l'engrenage de la violence, de la précarité et de la dépendance vis-à-vis de l'aide. Mais si elles sont mal gérées, de manière non équitable ou en secret, elles peuvent empêcher de tirer parti de cette occasion, avec des conséquences tragiques. Le Groupe de la Banque mondiale est déterminé à aider les pays fragiles à gérer les ressources naturelles de manière transparente et viable et à veiller à ce que les profits soient équitablement répartis. Cette ambition correspond à notre objectif d'élimination de l'extrême pauvreté et de promotion d'une prospérité partagée.

Nous devons surtout travailler avec les pays tout au long de la chaîne de valeur des industries extractives. Pourquoi ? Pour la simple raison qu'il ne sert à rien de corriger le système de perception des redevances si les contrats ne sont pas bien négociés ou si les recettes sont gaspillées. Nous savons qu'il est important d'offrir des chances égales à tous pour négocier les contrats et réglementer ces industries afin que certains pays ne soient pas désavantagés dans le cadre des négociations face à une multitude d'avocats au service de sociétés

internationales. Nous aidons les gouvernements à négocier des contrats dans le cadre du nouveau mécanisme d'assistance technique à l'intention des industries extractives et de notre nouveau mécanisme destiné aux industries extractives en Afrique (Africa Extractive Industries Facility).

Nous sommes conscients de l'importance d'une bonne collecte des recettes. Nous aidons à la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des industries extractives, dans 40 pays. La nouvelle norme que représente cette Initiative a placé la barre plus haut en matière de transparence—c'était important et nécessaire—, en obligeant à rendre publics les résultats des ventes aux enchères et les permis délivrés. Nous sommes déterminés à aider les pays à respecter cette nouvelle norme.

Nous savons également qu'il est important de gérer les dépenses financées par les ressources naturelles. Nous aidons donc les pays à gérer de manière transparente les richesses issues de leurs ressources naturelles, à faire face aux problèmes liés à la variabilité des cours, à mettre en place des régimes d'épargne transparents et à améliorer la gestion des finances publiques et des contrats publics.

Nous devons également prêter attention à l'environnement et aux populations locales directement touchées par ces investissements. Ces efforts ne doivent pas seulement être déployés par les gouvernements : les organisations de la société civile, les parlementaires et les médias ont un rôle déterminant à jouer pour permettre de mieux débattre des choix d'orientation, de mieux négocier les contrats et d'être mieux à même d'exécuter les contrats et d'assurer un suivi des obligations contractuelles. Nous travaillons avec ces groupes dans des pays tels que l'Afghanistan, le Libéria et la République démocratique du Congo. Nous avons récemment signé un mémorandum d'accord avec le Fonds mondial pour la nature en vue d'amener les industries extractives africaines à accorder une plus grande attention aux populations locales.

Le rôle du secteur privé est bien entendu déterminant. Notre sous-division chargée du secteur privé, la Société financière internationale, et celle qui est chargée de l'assurance contre les risques, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, apportent un appui à l'investissement, qui permet de mettre en place les meilleures pratiques en matière de normes environnementales et sociales et de garantir la

transparence des paiements faits aux gouvernements des pays hôtes.

Nous savons qu'il faut faire beaucoup plus pour que ces ressources deviennent réellement une bénédiction et non une malédiction. Le Sommet du Groupe des Huit vient justement de s'achever hier. Comme je l'ai souligné samedi à la conférence sur le commerce, les questions fiscales et la transparence, organisée à Londres par le Gouvernement britannique, non seulement la lumière du soleil est le désinfectant le plus efficace, comme l'a dit un jour un juge de la Cour suprême des États-Unis, elle peut aussi être un accélérateur décisif du développement.

La transparence permet de donner à tous les mêmes chances, ce qui est une bonne chose pour une croissance tirée par le secteur privé. La transparence donne aux citoyens les moyens de demander des comptes à leurs gouvernements. La transparence permet aux enquêteurs de suivre les flux financiers. La transparence nous offre la possibilité d'accélérer la transformation, du secret et de l'opacité en matière de richesses à l'élimination de la pauvreté et à la prospérité partagée, dans la clarté parfaite de l'obligation de comptes et de résultats.

Je tiens à féliciter le Royaume-Uni et les pays membres du Groupe des Huit d'avoir fait des pratiques fiscales et de la transparence des questions centrales du programme de travail du Sommet cette semaine, ainsi que de s'être engagés à accroître la transparence et à lutter contre l'évasion fiscale et les transferts financiers illicites. Cependant, tous les partenaires peuvent et doivent faire beaucoup plus, et nous attendons de toutes les instances disponibles qu'elles œuvrent à des progrès dans ce domaine.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur les domaines dans lesquels la Banque mondiale est déterminée à faire plus et sur trois initiatives que nous avons annoncées cette semaine. Premièrement, de nombreux progrès ont été accomplis en matière de transparence des recettes et le prochain défi à relever consiste à garantir la transparence autour des contrats, des permis et autorisations d'exploitation et des propriétaires réels. C'est pourquoi nous avons mis en place le partenariat pour des passations de marché transparentes (Open Contracting Partnership) afin de garantir une communication efficace de l'information et une participation réelle dans toutes les passations de marchés publics. Cela est particulièrement utile pour les industries extractives.

Deuxièmement, nous nous employons à créer une carte de « l'Afrique des billions de dollars » pour, littéralement, situer ces ressources sur la carte. Cela permettra de pallier le manque de données géologiques contemporaines et de connaissances globales sur les réserves en minerais. Il s'agit d'un des principaux obstacles à l'amélioration de la qualité des contrats liés aux ressources en Afrique.

Enfin, nous venons d'annoncer l'initiative en faveur de la transparence et la coopération dans le secteur privé (Open and Collaborative Private Sector Initiative). Elle comprend un ensemble d'instruments mais j'insisterai seulement sur l'un d'entre eux. Avec nos partenaires, nous avons lancé le pilote d'un système de localisation des données sur les sociétés en libre accès (Open Company Data Index). Ce nouvel index de données examine la situation actuelle concernant la manière dont les pays favorisent une plus grande transparence au niveau des informations communiquées sur les sociétés immatriculées. Il va cependant plus loin en regroupant des informations sur la libre immatriculation. Cet instrument crée des ensembles de données transnationales en source libre. Par exemple, en faisant des recherches sur ce site Web au sujet d'une société particulière, on peut non seulement trouver des informations sur l'immatriculation de cette société mais également—et nous pensons que c'est réellement révolutionnaire—générer une représentation graphique du réseau d'entreprises dont cette société fait partie et les informations relatives à l'immatriculation de toutes les autres sociétés faisant partie de ce réseau. Pour les industries extractives, cet outil pourrait être source de transformation.

Pour terminer, je voudrais dire un mot de l'importance des partenariats. Ne nous voilons pas la face : transformer les richesses générées grâce aux ressources naturelles en investissements qui créent des emplois et qui arrachent à la pauvreté est une entreprise complexe, qui comporte des dimensions politiques critiques. Cela exige de collaborer étroitement avec tous les partenaires, et notamment avec le système des Nations Unies. Notre engagement à renforcer ce partenariat, en particulier dans des pays fragiles et touchés par un conflit, s'est manifesté lors de la visite historique effectuée récemment dans la région des Grands Lacs par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Président du Groupe de la Banque mondiale, Jim Yong-kim, et l'Envoyée spéciale de l'ONU, Mary Robinson. Ils y ont été les témoins directs de la manière dont la course aux

ressources naturelles peut introduire l'instabilité dans une région entière. Leur visite a mis en lumière une idée dont nous avons bien conscience, mais qu'il nous est encore très difficile de mettre en pratique : paix et développement sont indissolublement liés et doivent aller de la main dans la main. Nous sommes déterminés à approfondir davantage notre partenariat avec le système des Nations Unies afin d'appuyer les pays fragiles dans leur quête de la paix et du développement durable. Nous sommes déterminés à continuer de faire avancer les choses en matière d'industries extractives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Anstey de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Grynspan.

M^{me} Grynspan (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée faire part au Conseil de sécurité de notre douleur pour les vies humaines sacrifiées dans les attaques odieuses perpétrées aujourd'hui contre notre complexe à Mogadiscio. Nous tenons à présenter nos condoléances au personnel de l'ONU et à lui faire part de notre solidarité, et à présenter nos condoléances aux familles des victimes.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) se félicite d'avoir aujourd'hui l'occasion d'étudier la manière dont une gestion effective et transparente des ressources naturelles dans des États touchés par un conflit peut contribuer à la paix et la sécurité internationales. L'expérience montre qu'être un pays riche en ressources est à la fois une chance et un risque. Il est dangereux d'être un pays riche en ressources et socialement pauvre, mais ce n'est pas une fatalité. Nous savons que le risque est grand, mais il n'est pas insurmontable. Des enseignements importants ont été tirés quant à la manière de gérer le risque efficacement et dans la transparence, et de tirer parti des revenus générés grâce à la hausse des prix et à la découverte de nouveaux gisements de pétrole, de gaz et de minerai afin de faire démarrer les économies, créer des sociétés stables et améliorer les conditions de vie.

Du Chili au Botswana, de bons exemples nous montrent que cet espoir est fondé, même si de nombreux pays riches en ressources ont connu des résultats décevants, avec une croissance en fait plus lente, des acquis moins nombreux en matière de développement humain, notamment s'agissant des taux de pauvreté, et des inégalités plus marquées que dans les pays dépourvus de ressources naturelles. Depuis les années 1990, le nombre de pays producteurs de pétrole touchés par un

conflit a augmenté, tandis que les pays non producteurs sont devenus plus pacifiques. Plus de la moitié de tous les pays bénéficiant d'une mission mandatée par le Conseil de sécurité sont tributaires des ressources naturelles, c'est-à-dire que le pétrole, le gaz et les minerais représentent plus de 25 % de leurs exportations totales. Cette tendance donne fortement à croire que le secteur des industries extractives joue un rôle important en matière de paix et de stabilité internationales, et qu'il appelle une intervention en faveur du développement aux niveaux national et international.

Pour relever les défis qui se posent dans les pays les moins avancés et touchés par le conflit, notre action en matière de développement doit les aider au moyen d'une approche intégrée dans quatre domaines. Premièrement, nous devons créer les cadres juridiques, institutionnels et politiques adaptés et édifier les capacités nationales et les dispositifs de maintien de l'ordre voulus pour les mettre en œuvre correctement. Deuxièmement, nous devons appuyer l'action menée au niveau international, en appelant les pays où les entreprises multinationales ont leur siège, ou qui disposent de marchés boursiers sur lesquels les entreprises multinationales sont cotées, à adopter des dispositions transparentes dans leurs législations et réglementations et à lutter contre les flux illicites de capitaux, la corruption et l'évasion fiscale. Plus ces dispositions seront universelles, mieux cela vaudra. Troisièmement, la voix et la participation des communautés touchées, notamment celles des femmes et des populations autochtones, doivent être renforcées. Quatrièmement, nous devons aborder avec prudence les flux de revenus importants, accentuer la transparence, faire mieux circuler l'information et investir dans le développement humain durable afin de trouver un équilibre entre les priorités nationales à court terme et les bénéfices du développement à long terme.

Je m'explique. Premièrement, nous avons besoin de cadres juridiques et politiques robustes, qui permettent aux pays de négocier des contrats équitables et d'établir des règles du jeu claires et transparentes qui guideront tant les gouvernements que les entreprises. Ces cadres juridiques et politiques doivent également protéger les communautés par des garanties sociales et environnementales, prévenir la fuite de capitaux illicites et l'évasion fiscale, et construire des institutions et des systèmes de gouvernance capables de faire respecter les lois et les accords négociés. Trop souvent, de bonnes règles ne sont pas appliquées.

Compte tenu des intérêts contradictoires et des défis multiformes inhérents à ce processus, c'est en qualité de facilitateur impartial que le PNUD a joué son rôle le plus utile, en collaborant avec la totalité des acteurs du développement et des parties prenantes. Nous aidons les gouvernements à gérer leurs attentes, à avoir accès à l'assistance technique, aux enseignements tirés et aux meilleures pratiques, notamment par la coopération Sud-Sud et triangulaire, à identifier les capacités insuffisantes, à mettre en place des plans d'action concrets et à s'assurer l'appui dont ils ont besoin pour atténuer les asymétries.

En Tanzanie, au Libéria et en Sierra Leone, le PNUD a aidé les gouvernements à assurer le suivi de contrats, à rectifier les informations et les déséquilibres à la table de négociation. En Afghanistan, nous avons aidé le Ministère des mines à édifier ses capacités nationales et, ce faisant, à établir des réglementations de base dans le secteur. En Tanzanie, au Soudan et au Zimbabwe, grâce au Fonds pour l'environnement mondial, nous avons introduit des technologies plus propres pour l'exploitation et l'extraction de l'or, ce qui constitue des garanties environnementales essentielles pour protéger les communautés.

Le deuxième domaine qui exige qu'on lui prête davantage attention est l'implication et la participation active des communautés touchées. Les pays qui travaillent avec des partenaires de développement doivent prendre des mesures pour assurer la pleine participation des communautés, notamment des femmes, des populations autochtones et des groupes vulnérables. L'expérience nous a appris qu'impliquer les communautés dès le départ est un moyen essentiel d'éviter les malentendus, d'apaiser les tensions et d'éviter les conflits.

Par le biais du Partenariat entre la Commission européenne et l'ONU sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, le PNUD travaille avec des groupes de la société civile en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda pour mettre en place des dispositifs de règlement des conflits qui peuvent apaiser les tensions liées aux terres et aux revenus. Nous avons également appuyé le renforcement des institutions nationales vouées à la défense des droits de l'homme en matière de protection des droits des peuples et de renforcement des capacités des communautés et de la société civile, afin qu'elles puissent être mieux informées quand elles appellent à des politiques davantage basées sur les faits et mieux réfléchies. Ces efforts doivent être étendus pour aider

les entreprises à s'acquitter de leurs obligations au titre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et du Pacte mondial.

Troisièmement, les pays ont besoin d'être aidés pour gérer avec prudence et transparence les flux massifs de recettes et pour bien les investir. À cet égard, l'action menée par l'Initiative de transparence des industries extractives, Revenue Watch, Publiez Ce Que Vous Payez et l'Africa Progress Panel, dont le président, l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, a pris la parole tout à l'heure, est essentielle et représente d'importants pas en avant. La récente réunion du Groupe des Huit a également comporté un débat important sur les mesures de transparence. Des processus clairs et transparents, une société civile autonomisée et informée, et les médias peuvent aider à garantir des mesures de lutte contre la corruption. Le PNUD améliore traditionnellement la capacité des acteurs de la société civile à examiner de près les actes des secteurs privé et public et aussi à combler l'écart entre transparence et responsabilité.

Enfin, les pays doivent être aidés dans leurs efforts pour investir efficacement les recettes provenant des ressources naturelles dans le développement humain durable sur le long terme, notamment dans la santé, l'éducation et les infrastructures. Ces bénéfices doivent aider les communautés et permettre la diversification des économies, de manière que les ressources ne soient pas uniquement affectées aux grands projets d'infrastructure qui finissent par concentrer tous les bénéfices dans les mêmes secteurs, lesquels bénéficient déjà des flux de ressources.

En Azerbaïdjan et en Mongolie, le PNUD a appuyé les efforts destinées à instaurer des fonds d'investissement isolés. La Mongolie, notamment, a créé un fonds de stabilité fiscale et un fonds de développement humain. En Angola et au Kazakhstan, le PNUD a aidé à mettre sur pied des programmes qui encouragent les industries extractives à sortir de leurs enclaves et à travailler avec les entreprises et entrepreneurs locaux afin de développer les compétences requises, de fournir une formation sur place et de les intégrer aux chaînes de production. Il est important que le secteur extractif crée des emplois à un stade précoce, particulièrement dans les collectivités touchées et parmi les ex-combattants et les catégories les plus vulnérables. Malheureusement, l'extraction des ressources minières elle-même crée peu d'emplois, et c'est pourquoi des programmes réussis comme ceux-ci sont si importants.

Je suis convaincue que les pays touchés par les conflits peuvent mettre à profit l'important potentiel que recèlent les ressources naturelles pour parvenir à ces objectifs. Le monde se doit de renforcer le soutien nécessaire à ces initiatives. L'accroissement de la population, les changements climatiques et la rareté des ressources naturelles risquent, au cours du présent siècle, de faire de tout conflit lié aux ressources naturelles une véritable menace à la paix et à la sécurité mondiales. Le PNUD entend œuvrer avec tous les partenaires pour fournir au développement la réponse requise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Grynspan de son exposé instructif.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité. Je leur rappelle l'accord conclu, au titre de la note présidentielle S/2010/507 en date du 26 juillet 2010, selon lequel les interventions ne doivent pas dépasser au maximum cinq minutes.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je commencerai en soulignant la ferme condamnation des États-Unis à l'égard de l'attaque terroriste contre le bâtiment des Nations Unies à Mogadiscio. Nous exprimons toute notre compassion aux blessés, aux familles des disparus ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de Somalie.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé cet important débat sur les conflits et les ressources naturelles. Je voudrais également remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, M. Annan, M^{me} Anstey et M^{me} Grynspan de leurs exposés.

Depuis les années 90 pas moins de 18 conflits armés ont été alimentés par l'exploitation des ressources naturelles. Au moins 40 % de tous les conflits interétatiques des 60 dernières années étaient liés aux ressources naturelles. Le Conseil de sécurité est actuellement saisi de la situation de plusieurs pays en conflit dans lesquels les ressources naturelles ont joué un rôle essentiel. Des diamants de l'Afrique de l'Ouest au coltan de la région des Grands Lacs, l'exploitation irresponsable des ressources naturelles et leur commerce illicite ont financé des conflits, suscité des antagonismes et accru la propension au conflit en encourageant la corruption et la compétition pour les richesses. Pour preuve, nous n'avons pas besoin de regarder plus loin que les horreurs perpétrées en Sierra Leone dans les années 90, ou les conflits actuels en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. En outre, l'exploitation illégale des

ressources minières contribue souvent à réduire à néant les processus de consolidation de la paix après le conflit. Les conflits liés aux ressources naturelles sont deux fois plus susceptibles de récidiver dans les cinq premières années. Les sociétés qui ne peuvent gérer de manière responsable la richesse de leurs industries extractives courent davantage de risques d'instabilité et de violence.

En bref, l'extraction et le commerce illégaux des ressources naturelles sont directement liés à la paix et à la sécurité internationales et donc aux affaires dont traite le Conseil. Les gouvernements nationaux doivent montrer l'exemple en gérant de façon responsable les ressources naturelles de leurs pays pour le bien-être de leurs peuples, mais la communauté internationale doit les appuyer dans cette tâche en réduisant les possibilités de corruption et en aidant à renforcer ces gouvernements nationaux. Les États-Unis encouragent activement un comportement responsable de la part des sociétés américaines conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En juillet 2010, le Congrès des États-Unis a adopté une loi visant à réduire les risques que les chaînes d'approvisionnement en minerais ne contribuent à la violence. Les sociétés cotées en bourse aux États-Unis doivent dorénavant soumettre une description annuelle prouvant qu'elles ont exercé leur devoir de diligence relativement à la provenance et à la traçabilité des minerais de la guerre de la région des Grands Lacs. Cette loi a également élevé les normes de transparence dans les industries extractives en exigeant la déclaration systématique des versements faits aux gouvernements pour l'exploitation commerciale du pétrole, du gaz et des ressources minérales par certaines sociétés. Nous nous félicitons du vote émis la semaine dernière par le Parlement européen en vue d'adopter une loi similaire.

Les États-Unis appuient également plusieurs initiatives de cet ordre prises au niveau mondial. Le Processus de Kimberley, présidé l'année dernière par les États-Unis, renforce la gouvernance en matière de commerce international des produits minéraux. Depuis sa création, il a aidé à réduire le commerce des diamants de la guerre à moins de 1 % du négoce mondial de diamants bruts, alors qu'il était de 15 % dans les années 90. Des partenariats multiples entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, telle l'Initiative de transparence des industries extractives, permettent de faire des progrès importants dans l'examen du lien entre les ressources extraites et les conflits. Les États-Unis demandent instamment à tous les pays d'adhérer aux principes de l'Initiative en matière de

transparence des revenus et d'appuyer aussi l'initiative relative aux Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme, qui encouragent l'adoption par les sociétés pétrolières et gazières de mesures de sécurité opérationnelles respectant les droits de l'homme.

Toutefois, les régimes intergouvernementaux et les partenariats multiples sont nécessaires mais pas suffisants. Le Conseil de sécurité doit également agir. Depuis que le dernier Conseil a abordé pour la première fois la question des ressources naturelles et des conflits, en 2007 (voir S/PV.5705), il a renforcé les mesures du Processus de Kimberley relatives aux régimes de sanctions concernant les diamants en Côte d'Ivoire et au Libéria, et il a adopté des directives sur le devoir de diligence lié aux minerais de la guerre en République démocratique du Congo. Nous avons également imposé puis levé un embargo sur le bois au Libéria et interdit les exportations de charbon en provenance de la Somalie. De plus, en avril 2012, sous la présidence des États-Unis, le Conseil a appelé le système des Nations Unies à renforcer la capacité des États Membres de sécuriser leurs frontières afin de lutter contre les mouvements transnationaux de produits illicites susceptibles d'alimenter les conflits et d'engendrer l'insécurité (voir S/PV.6760). Que le Conseil impose des sanctions, autorise des missions sur le terrain ou appuie les efforts de médiation, il doit continuer à prêter attention à ces menaces.

Les ressources naturelles restent indispensables à l'économie de nombreux pays. Lorsqu'elles sont gérées et commercialisées de façon responsable, elles peuvent accélérer le développement et améliorer le niveau de vie de millions de personnes. Mais lorsqu'elles sont exploitées pour le bénéfice de quelques-uns ou récupérées à des fins ignobles, elles peuvent alimenter la corruption, la violence et le conflit. Les États assez heureux pour posséder de telles richesses doivent au moins cela à leur peuple, et nous qui sommes réunis au sein du Conseil leur devons aussi de ne pas nous contenter de débattre du défi qu'ils représentent mais d'agir dans les nombreuses situations du monde réel où l'extraction et le commerce illicites des ressources naturelles menacent la paix et la sécurité.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je tiens à mon tour à condamner dans les termes les plus fermes l'attaque, ce matin, du complexe des Nations Unies à Mogadiscio, et exprimer mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes de cette lâche attaque..

Je remercie la présidence britannique du Conseil de sécurité d'avoir choisi le thème de la prévention des conflits et des ressources naturelles pour ce débat, thème qui est d'une grande pertinence, comme le montrent de manière régulière les travaux du Conseil.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Je remercie le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, la Directrice générale de la Banque mondiale, Caroline Anstey ainsi que l'Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement, Rebeca Grynspan, de leurs exposés. Je salue également l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, pour son exposé et son leadership au sujet de l'amélioration de l'équité dans les industries extractives en Afrique.

Autant la compétition intra- ou interétatique pour les ressources naturelles peut être une cause de conflit armé, autant leur exploitation et leur commercialisation illégales permettent souvent de financer et de prolonger ces mêmes conflits. Au niveau local, les conflits entre communautés et entreprises minières peuvent mener à des affrontements violents, que ce soit sur des questions de droit foncier ou de participation aux bénéfices des exploitations. Au niveau national, les pertes de revenus fiscaux de l'exploitation des ressources naturelles hypothèquent les dividendes du développement, compromettant ainsi l'implantation durable de la paix.

Afin de lutter efficacement contre l'instabilité et la violence dans les pays riches en ressources naturelles et de faire de la richesse en ressources une opportunité pour la paix et le développement durables, une approche intégrée est nécessaire, liant les instruments en matière de diplomatie préventive, de développement durable, de commerce responsable et de sécurité respectueuse des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a un rôle indéniable à jouer à cet égard. Parmi les outils à sa disposition se trouvent en premier lieu les missions des Nations Unies. Un appui aux États, en fonction de la situation, en vue de combattre les groupes armés et réseaux criminels qui profitent de l'exploitation illégale de ressources naturelles, nous semble des plus pertinents. Il en va de même du soutien aux États pour en renforcer les capacités de gestion des finances publiques et de lutte contre la corruption dans le cadre des missions politiques spéciales et des bureaux intégrés. Une coordination étroite avec tous les acteurs pertinents sur place—les entités des Nations Unies, les institutions financières internationales et autres partenaires internationaux—s'impose à ce sujet.

Une approche cohérente permettra de renforcer les remparts de l'État contre les pertes de revenus destinés au développement du pays, que ce soit par des opérations minières illégales ou par des pratiques comptables malhonnêtes. Dans une optique de prévention des conflits, il importerait que le Conseil tienne compte de ces questions lors de l'établissement, voire du renouvellement, des mandats. De même, cette approche intégrée et cohérente devrait être prise en compte dans les régimes de sanctions. Nous pensons qu'il serait opportun que les comités de sanctions ainsi que les groupes d'experts qui les assistent échangent des informations et coopèrent de manière active sur ces questions.

Enfin, la bonne gestion des ressources naturelles étant une priorité nationale des pays à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, une interaction plus poussée entre le Conseil et les formations pays de la Commission de consolidation de la paix nous paraîtrait opportune.

Nous nous félicitons des avancées pour une plus grande transparence réalisées par des initiatives volontaires, comme l'Initiative de transparence des industries extractives ou le Pacte mondial des Nations Unies. Toutefois, ces efforts volontaires à eux seuls ne suffisent pas, d'où l'importance d'un cadre légal pour amener les entreprises d'extraction à divulguer l'ensemble des informations relatives aux sommes versées aux gouvernements nationaux. Les directives européennes sur la comptabilité et la transparence vont dans cette direction. Nous nous félicitons également de la déclaration adoptée hier par le Groupe des Huit, qui souligne que la transparence doit être le mot d'ordre pour les revenus de l'État et les transactions foncières, et que les minerais devraient être extraits de sources légitimes et non pillés de zones de conflits.

De son côté, l'Union africaine a adopté sa Vision du régime minier de l'Afrique en 2009, qui promeut une « exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique ».

Les dirigeants africains, prêts à mettre en œuvre la Vision dans leurs pays respectifs, méritent tout notre appui. Nous saluons en même temps l'engagement de la société civile, surtout dans les pays touchés par des conflits, pour la formulation de politiques transparentes et responsables.

Le Luxembourg salue, enfin, la direction prise dans le contexte des discussions sur le cadre de développement post-2015 par le Groupe de personnalités de haut niveau, qui met au centre la construction de la paix et la création d'institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous, ainsi que la lutte contre l'inégalité. Mon pays continuera à s'engager dans cet esprit pour soutenir les efforts de nos partenaires, notamment en Afrique, pour une distribution équitable des ressources, indispensable pour une paix juste et durable.

Je conclurai, Monsieur le Président, en vous remerciant une fois de plus d'avoir à nouveau porté ce sujet à l'ordre du jour du Conseil, et en exprimant nos regrets que, malgré les efforts de la présidence, il n'ait pas été possible d'agréer une déclaration présidentielle.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous condamnons l'abjecte attaque perpétrée contre le complexe de l'ONU à Mogadiscio et adressons nos sincères condoléances aux familles des victimes au sein du Gouvernement somalien.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la convocation du présent débat public et en particulier de votre document de réflexion (S/2013/334, annexe) qui établit clairement la corrélation entre conflit et ressources naturelles et esquisse une stratégie pour en atténuer les risques potentiels. Nous convenons avec le Conseil qu'une gestion efficace et transparente des ressources naturelles d'un pays peut jouer un rôle décisif dans la prévention des conflits. Les ressources naturelles, comme le pétrole, le gaz, les minerais et le bois sont une manne naturelle. Dans de nombreux pays, les revenus tirés des industries extractives ont apporté prospérité et développement économique. Mais dans de nombreux autres, hélas, les ressources naturelles sont devenues préjudiciables au développement économique. Dans certains cas, les élites nationales et internationales exploitent les ressources naturelles, tandis que responsables gouvernementaux et dirigeants d'entreprises minières s'entendent illégalement pour détourner les exorbitants profits qui doivent revenir légitimement au peuple.

Certes, les ressources extractives ne sont pas la seule cause d'un conflit. La pauvreté, les litiges ethniques et religieux et la mauvaise gouvernance exacerbent le plus souvent les tensions dues à une mauvaise gestion des ressources naturelles. La forte dépendance d'un pays par rapport aux industries extractives, conjuguée à des différends non réglés, mène à la concurrence et

aux conflits autour des ressources. Une plus grande transparence permet aux citoyens de demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises et de s'assurer que les revenus provenant des industries extractives profitent à la collectivité.

Par le passé, la quasi-totalité des pays ont connu des conflits liés aux ressources naturelles, mais aujourd'hui encore de nombreux pays d'Afrique riches en ressources restent en proie à la guerre. Dans la déclaration présidentielle adoptée en avril sur les conflits en Afrique (S/PRST/2013/4), le Conseil s'inquiète que l'exploitation illicite des ressources naturelles a contribué et contribue encore à entretenir des conflits. Ainsi donc, une manne naturelle est devenue source de souffrances pour plusieurs pays. Les élites tirent profit de leurs sols et se battent pour le butin, mais le peuple reste pauvre. Les conflits en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire, déclenchés initialement par des griefs de longue date, ont été aggravés et prolongés par l'exploitation illicite des ressources naturelles. Les experts font remarquer que la Côte d'Ivoire, le Libéria et la République démocratique du Congo souffrent de leur incapacité de gérer efficacement leur immense richesse naturelle.

Les ressources naturelles continuent d'être exploitées illégalement pour financer des activités séditieuses qui raniment les conflits. Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de solution miracle ou de raccourci pour rectifier les disparités créées par l'exploitation illicite ou inefficace des ressources naturelles. Ce qu'il nous faut, c'est une stratégie cohérente. L'Organisation des Nations Unies est un partenaire naturel des pays pris dans un conflit lié aux ressources naturelles. L'embargo et les sanctions imposés par le Conseil de sécurité, les conseils d'experts et les exercices de renforcement des capacités auxquels procèdent les missions de maintien de la paix de l'ONU et autres entités des Nations Unies ont aidé à contenir la menace, mais son élimination totale sera un processus de longue haleine.

À notre avis, toute démarche stratégique doit comprendre les éléments suivants. Premièrement, le Conseil de sécurité doit consacrer plus d'attention aux ressources naturelles dans les situations de conflit. Deuxièmement, il doit prendre des mesures ciblées contre ceux qui se rendent responsables de violations de ses embargos et de l'exploitation illicite de ressources naturelles. Troisièmement, il faut allouer plus de ressources aux missions de maintien de la paix et

aux missions politiques spéciales pour aider les pays touchés à renforcer leurs capacités institutionnelles et juridiques. Quatrièmement, les stratégies régionales sont essentielles lorsque le trafic illicite de ressources revêt une dimension transfrontière. À cet égard, l'adoption de la Vision du régime minier de l'Afrique par l'Union africaine en 2009 est un pas important. La réforme de l'Initiative de transparence des industries extractives et le Système de certification du Processus de Kimberley peuvent également aider. Cinquièmement, les compagnies minières doivent rendre des comptes si elles s'engagent dans des activités illicites. Le secteur privé, lorsqu'il signe des contrats portant sur des ressources naturelles, doit s'assurer que la propriété des sols et les autres droits des collectivités locales sont strictement respectés. Enfin, il nous faut mettre pleinement à profit le potentiel de la Commission de consolidation de la paix s'agissant d'aider les pays à négocier leur transition après un conflit lié aux ressources naturelles et de les encourager à travailler plus étroitement avec les institutions financières internationales, pour exercer des pressions aux fins de la transparence.

M. Briens (France) : Je souhaite, pour commencer, ajouter ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour condamner la lâche attaque qui est intervenue ce matin à Mogadiscio, et exprimer nos condoléances et notre soutien aux familles des victimes, au personnel de l'ONU et aux autorités somaliennes. Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, M. Annan, M^{me} Grynspan et M^{me} Anstey, de leurs exposés.

La question de la maîtrise et de la gestion des ressources naturelles, et en particulier celles liées aux industries extractives, est en enjeu clef pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreux conflits ont un lien avec la problématique des ressources naturelles, tendance qui sera amenée à s'accélérer dans les prochaines années au regard de la pression croissante exercée sur ces ressources. Nous remercions donc la présidence britannique d'avoir organisé le présent débat sur ce qui constitue un vrai sujet et qui est au cœur des compétences du Conseil de sécurité, en particulier dans une perspective de prévention des conflits.

Le droit international donne des prérogatives particulières aux États concernant leurs ressources naturelles, sur lesquelles ceux-ci exercent leurs droits souverains. Le rôle du Conseil de sécurité n'est en aucun cas de remettre en question ce droit, mais de s'intéresser aux situations où les ressources naturelles jouent un rôle dans les conflits, situations très nombreuses. Nous

regrettons donc que le Conseil de sécurité ne puisse adopter de texte sur ce sujet en raison des objections d'une délégation.

Dans certains cas, c'est la façon dont les ressources naturelles sont gérées qui peut être la source de conflits. Les exemples sont multiples : les guerres civiles au Libéria, en Angola ou en République démocratique du Congo ont en commun d'avoir comme enjeu central des ressources telles que les diamants, l'or, les minéraux ou le pétrole. Dans d'autres cas, l'exploitation des ressources naturelles — ou encore de la faune sauvage — sert à alimenter les conflits, via l'achat d'armes et le paiement de groupes armés, par exemple dans les Kivus.

Et malheureusement, ces facteurs peuvent se combiner et les populations civiles souffrent : très souvent des enfants sont recrutés pour travailler à l'exploitation des ressources. M^{me} Bangura, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, a également signalé dans son dernier rapport la corrélation entre les activités armées liées à l'extraction illégale des ressources et les violences sexuelles.

Si les tensions autour des ressources naturelles ont des conséquences fortes sur la stabilité d'une zone, cela ne doit pas faire oublier qu'une bonne gestion des ressources naturelles est essentielle en phase de reconstruction ou pour éviter les risques de rechute. Une bonne gestion des ressources, en favorisant le développement économique, contribue à la consolidation de la paix. On le voit, par exemple, avec la normalisation des relations entre les deux Soudans dans le domaine pétrolier, qui est l'une des conditions nécessaires à la stabilisation de leurs relations et au-delà, à leur développement. À l'est de la RDC, le traitement des questions de partage des ressources et des terres arables sera indispensable pour mettre fin aux crises récurrentes que connaît la région.

Certes, les ressources naturelles et leur gestion sont loin d'être une cause unique de conflit, mais c'est une cause profonde et durable qui, nous l'avons vu, est susceptible de toucher toutes les phases d'un conflit. Une bonne gestion de ces ressources est un élément important de la bonne gouvernance, elle-même essentielle au maintien de la stabilité. Il est important que les populations locales puissent bénéficier des ressources pour ne pas alimenter les tensions. Le Conseil de sécurité se doit d'encourager les initiatives favorisant une gestion durable et responsable de ces ressources :

il doit soutenir les mesures qui permettent de poser les bases d'une paix durable.

Consciente de ces défis, la communauté internationale a progressivement mis en place des moyens pour agir sur la gestion des ressources naturelles. Nous devons appuyer ces initiatives. Pour lutter contre le pillage des ressources naturelles à des fins de conflit, la France a soutenu, y compris au sein de l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la mise en place du Processus de Kimberley, qui établit un mécanisme de certification de l'origine des diamants. Ces efforts doivent être conduits au niveau des États et des entreprises et peuvent être utilement appuyés par la société civile. La France soutient l'Initiative de transparence des industries extractives, qui regroupe, sur une base volontaire, des États, des compagnies extractives et des organisations représentatives de la société civile. Cette initiative a pour objectif de faire en sorte que l'exploitation de ces ressources contribue au développement et ne serve pas à alimenter les conflits en cours. C'est aussi une avancée historique pour la lutte contre la corruption puisqu'elle vise à rendre les gouvernements comptables de l'utilisation des ressources qu'ils tirent du secteur extractif devant l'opinion publique. Les entreprises jouent également un rôle clé dans cette gestion efficace, transparente et responsable des ressources et il est important de continuer à les encourager à adhérer au Pacte mondial des Nations Unies, par lequel elles s'engagent à aligner leurs activités et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés, touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Je conclurai en soulignant que le système des Nations Unies, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, peuvent jouer un rôle de soutien très utile aux États qui veulent mettre en place des institutions transparentes en charge de la gestion des ressources naturelles, en évitant l'exploitation illégale et ainsi promouvoir le développement durable. Mais pour tirer pleinement profit de l'implication des différents acteurs du système des Nations Unies, il faut en renforcer la coordination. Je voudrais dire que l'exemple actuel du rôle de la Banque mondiale dans le rapprochement des États de la région des Grands Lacs via l'Accord-cadre du Secrétaire général est prometteur.

Pour finir, nous estimons qu'à l'avenir, il est nécessaire que le Conseil de sécurité continue à suivre cette question de la gestion des ressources naturelles dont

les incidences sur la paix et la sécurité internationales, nous l'avons vu, sont très fortes.

M. Menan (Togo) : Je voudrais remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat sur la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits six ans après celui qu'avait initié en 2007 la Belgique. Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, le Président de l'Africa Progress Panel, M. Annan, et les représentantes de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement pour leurs exposés liminaires sur la question.

Le Togo se félicite de la reconnaissance, de plus en plus établie, du lien entre l'accès, le contrôle, l'exploitation et la gestion des ressources naturelles, d'une part, l'apparition, l'escalade et la prolongation des conflits, d'autre part. Au regard des enjeux que peuvent constituer ces ressources, dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la question à l'examen ne devrait pas être envisagée exclusivement sous l'angle du développement. La question des ressources naturelles devrait plutôt et davantage intéresser notre Conseil, non seulement dans le cadre de la gestion des conflits mais également, et, beaucoup plus, dans une perspective de prévention. Nous pensons, en effet, que le Conseil de sécurité ne devrait pas s'enfermer dans une attitude attentiste, se cantonnant à gérer les conflits qui éclatent. Au contraire, il se devrait de les anticiper en adoptant des mesures appropriées, en conformité avec les principes et normes de la Charte des Nations Unies.

Dans la plupart des pays à l'ordre du jour de notre Conseil, et en Afrique particulièrement, les conflits qui ont pu éclater sont en grande partie alimentés par la convoitise pour les ressources naturelles dont regorgent ces pays. Durant ces conflits, l'exploitation et le commerce illégal des ressources naturelles servent à financer l'achat d'armes et de munitions et à rémunérer les combattants alimentant ainsi la poursuite du conflit. Dans certains cas, les conflits visent simplement à enrichir les chefs des milices et groupes armés, lesquels profitent de l'État et de l'économie de guerre. Les exemples de nombreux pays en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient sont édifiants dans la mesure où, pendant les guerres civiles, le diamant et d'autres pierres précieuses, le bois d'œuvre et le pétrole, notamment, ont servi à financer les actions militaires, donnant libre cours à des violations systématiques des droits de l'homme.

Les convoitises résultant des enjeux économiques et stratégiques liés à l'exploitation des ressources naturelles, renouvelables ou non renouvelables, amènent des sociétés multinationales, des lobbys économiques et politiques, et des puissances étrangères à instrumentaliser des situations de crises latentes ou à profiter de conflits déjà ouverts pour avoir la mainmise sur ces ressources pour l'obtention de concessions léonines. Cette implication directe ou indirecte de ces multinationales et puissances étrangères dans les conflits est souvent illustrée par les contrats qui sont signés, parfois même avant la fin du conflit, entre ces sociétés et les futurs vainqueurs.

Au demeurant, s'il existe des mécanismes pénaux pour amener les belligérants à répondre des crimes et des violations des droits de l'homme dont ils se seraient rendus coupables, les sociétés multinationales privées et certains États complices jouissent d'une impunité coupable. Afin de remédier à cette situation d'impunité dont bénéficient ces multinationales, le Togo estime que les institutions de justice internationales et les États dans lesquels sont basés ces entreprises se doivent de conduire des investigations transparentes sur le rôle qu'elles ont pu jouer dans le déclenchement et la poursuite de conflits.

Quant aux mécanismes de contrôle, d'exploitation et de commercialisation des ressources naturelles, le Togo estime que le Processus de Kimberley, qui a enregistré quelques succès, devrait être révisé pour une plus grande efficacité dans la réduction de la prédation du diamant, qui a souvent servi au financement de certaines crises en Afrique. Nous soutenons aussi les réflexions menées pour étendre le principe de transparence et de traçabilité à d'autres ressources naturelles que les diamants.

Nous pensons fermement que la transparence dans l'exploitation et la gestion de ces ressources est un outil clef dans la responsabilisation aussi bien des gouvernements que des multinationales opérant dans ce secteur. C'est pourquoi, nous encourageons tous les mécanismes nationaux ou internationaux visant à instaurer plus de transparence et de responsabilité, tels que l'Initiative de transparence des industries extractives, à laquelle le Togo est admis depuis le 22 mai dernier. Nous nous félicitons également de l'impact positif que l'existence ou la menace de sanctions peuvent avoir en incitant les gouvernements et leurs partenaires à promouvoir des réformes dans le secteur des ressources naturelles.

Les ressources naturelles ne sauraient constituer une malédiction, un facteur de conflits, pour les pays qui en regorgent. Pour le Togo, si des mesures sont prises en amont afin de réduire les conflits intérieurs en promouvant une bonne gestion et une meilleure redistribution des profits générés, l'exploitation de ces ressources devrait plutôt concourir à éviter la marginalisation économique et à assurer le développement, la stabilité et la paix.

À cette fin, il est important de renforcer les capacités des États d'instaurer une gouvernance efficiente dans le secteur des ressources naturelles afin d'en optimiser les revenus, notamment à travers des procédures transparentes d'attribution des permis d'exploitation et de commercialisation ainsi que de contrôle des circuits concernés. Ce renforcement de capacité devrait ainsi compléter le cadre politique et juridique établi par la « Vision du régime minier de l'Afrique », document adopté en 2009 par l'Union africaine, afin de mettre en place un cadre de planification stratégique pour associer les mines et le développement, en transformant l'énorme potentiel économique et les richesses en ressources de l'Afrique en un atout pour la paix.

Il importe aussi d'exhorter la société civile à s'engager davantage pour une bonne gestion des ressources naturelles et pour une meilleure prise en compte des risques que présentent les activités des entreprises minières et pétrolières, en particulier pour la société et l'environnement.

Je voudrais, pour terminer, exprimer la déception de mon pays que, du fait des positions non flexibles de certains de ses membres, le Conseil de sécurité n'ait pas pu s'accorder sur une déclaration présidentielle qui aurait pu refléter toute l'attention qu'il se devrait d'accorder à la question de la corrélation entre les ressources naturelles et les conflits. Nous espérons, toutefois, que le débat de ce jour permettra d'esquisser des mesures nouvelles ou d'améliorer celles qui existent déjà afin de rompre les liens qui s'établissent entre ressources naturelles et conflits, de sorte que celles-ci ne soient plus une malédiction, mais plutôt une bénédiction pour les pays qui en regorgent, en particulier ceux d'Afrique.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est choquée par l'attaque dont a fait l'objet le complexe des Nations Unies à Mogadiscio et qui a fait des victimes au sein du Gouvernement somalien et de son peuple. Nous adressons nos condoléances au personnel des Nations Unies touché.

Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son exposé. Nous avons également écouté avec attention les interventions de M. Annan, M^{me} Anstey, Directrice générale de la Banque mondiale, et de la Secrétaire générale adjointe et Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement, M^{me} Grynspan.

Les ressources naturelles forment le socle matériel de la survie et du développement de l'être humain et jouent un rôle important dans la promotion de la croissance et du développement économique des pays. Toutefois, dans certaines régions en conflit, l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles ainsi que leur utilisation et leur redistribution irrationnelles ont le potentiel de se transformer en facteurs majeurs du déclenchement et de l'alimentation des conflits.

Régler le problème des conflits résultant de l'utilisation abusive des ressources exige des capacités industrielles multiformes permettant une croissance économique durable ainsi que la promotion d'un développement durable. D'autre part, les facteurs conduisant à un conflit armé sont nombreux et complexes, entremêlant un ensemble de causes politiques, économiques, sociales et autres. Néanmoins, les ressources naturelles ne sont pas une cause directe de conflit.

Je voudrais souligner les points suivants concernant le rapport entre les ressources naturelles et la prévention des conflits. Premièrement, il convient de respecter la souveraineté nationale des États sur leurs ressources naturelles. Tous les États possèdent une souveraineté inaliénable sur les ressources se trouvant sur leur territoire. Au regard des droits et devoirs de ces pays, dans lesquels s'inscrivent la gestion et l'utilisation de leurs ressources naturelles, la prospection, la mise en valeur et l'utilisation de ces ressources sont à définir par le peuple du pays concerné. La communauté internationale doit respecter ce principe dans la façon dont elle conduit sa coopération dans le domaine de l'exploitation des ressources. Elle doit, en particulier, respecter la propriété des ressources par les pays en conflit lorsqu'elle s'efforce d'améliorer la gestion et l'utilisation de ces ressources et de veiller à ce que la population du pays concerné en bénéficie.

Deuxièmement, les institutions et programmes des Nations Unies doivent renforcer leur coordination dans ce domaine et aider ensemble les pays touchés par un conflit à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles. Ils doivent également travailler dans le cadre

de leur mandat respectif et éviter les chevauchements. La Chine appuie les efforts de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social aux fins, entre autres, de poursuivre le débat sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles. Lorsqu'elle formule les stratégies intégrées de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix doit renforcer l'important domaine de la gestion des ressources naturelles dans le règlement des conflits et la reconstruction au lendemain de ceux-ci. Les missions spéciales des Nations Unies et les différentes institutions des Nations Unies spécialisées dans les questions de développement doivent intégrer leurs ressources et travailler en synergie pour appuyer les pays en conflit dans leurs efforts de renforcement de leurs capacités et dans la mise en valeur et l'utilisation rationnelles de leurs ressources naturelles.

Troisièmement, depuis la perspective qui est la sienne, le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui revient en s'acquittant de ses responsabilités. Principal organe des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit s'appuyer plus largement sur la médiation et les missions de bons offices. Il doit accorder la priorité à la prévention et au règlement des conflits lorsqu'il cherche à s'acquitter efficacement de ses responsabilités de préservation de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, les sanctions imposées par le Conseil ne doivent pas constituer un but en soi, mais viser spécifiquement à éviter les incidences néfastes des sanctions imposées sur l'utilisation par le pays de ses ressources naturelles.

Quatrièmement, il est impératif de consacrer davantage d'attention au rôle des organisations régionales et des mécanismes pertinentes. Ces dernières années, l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales ont joué un rôle important en contribuant à encourager les États d'Afrique à améliorer la gestion et la mise en valeur de leurs ressources ainsi que l'intégration de la gestion des ressources naturelles.

Les mécanismes intergouvernementaux, tels que le Processus de Kimberley, ont joué un rôle exceptionnel dans la réduction du trafic de ressources naturelles. Ces mécanismes doivent être encouragés à jouer un rôle complémentaire des efforts des pays touchés et des Nations Unies de façon à permettre de nouvelles contributions dans ce domaine.

Transformer les ressources naturelles d'un pays en occasion d'améliorer l'avenir passe par la coordination des efforts des pays et de la communauté internationale.

La Chine appuie les efforts des institutions compétentes des Nations Unies, sur la base de leur mandat respectif et du principe de la répartition des tâches, aux fins d'aider les pays touchés à reléguer au passé la malédiction des ressources naturelles et à œuvrer à leur mise en valeur.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous faisons écho aux paroles des orateurs précédents pour condamner fermement l'attaque perpétrée à Mogadiscio.

Les ressources naturelles sont avant tout un facteur majeur de développement durable. Elles sous-tendent souvent l'économie de nombre de pays développés et en développement. Les États possèdent des droits souverains et inaliénables sur leurs ressources naturelles et sont en droit de définir de façon autonome leur propre conception de la gestion de ces ressources, en fonction de leurs priorités, de leurs besoins et de leurs capacités propres dans le cadre de leur législation nationale, et conformément à leurs engagements juridiques internationaux.

Conformément au principe de la souveraineté inaliénable sur les ressources naturelles, la lutte contre les activités illégales dans le secteur minier est au premier chef, également, une prérogative et une responsabilité des gouvernements et des pays qui possèdent ces ressources. Les conflits armés, qu'ils soient internes ou internationaux, risquent d'exacerber les problèmes liés à l'exploitation illégale des ressources naturelles, dont peuvent se saisir des États étrangers ou qui peuvent être détournées par des groupes armés illégaux. Cependant, dans les deux cas, la source du conflit n'est pas les ressources naturelles en elles-mêmes, mais plutôt les actes d'agression commis par l'une ou l'autre force.

Dans le cas de certains conflits armés, après une analyse minutieuse de la situation et des délibérations approfondies, la question peut se poser de savoir s'il convient d'adopter des sanctions internationales. Cependant, ces mécanismes ne peuvent être adoptés par le Conseil de sécurité que contre certains violateurs bien spécifiques, dont les actions alimentent l'instabilité et ce type de mesures doit être pris dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies, et elles doivent être ciblées et tenir compte des conséquences humanitaires néfastes sur la population dans son ensemble.

Selon nous, il est dangereux de tenter d'automatiser ces mécanismes de sanctions ou de mettre en place, par le truchement du Conseil de sécurité, des

instruments qui s'apparentent à des sanctions mais ne correspondent pas à son mandat, en élargissant notamment la pratique de la certification des matières premières. Il serait encore plus dangereux de le faire sur la base de conclusions superficielles et hâtives, sans tenir compte de la nature particulière de la situation dans un pays donné, qui peut jouer un rôle tout à fait essentiel dans un contexte spécifique.

En ce qui concerne les conflits, nous tenons à souligner que la cause profonde n'est pas les ressources naturelles mais les tensions sociales issues de la pauvreté et des inégalités, ainsi que les conditions économiques défavorables qui sont le fruit des politiques financières et commerciales imprudentes et irresponsables de certains pays influents. À cet égard, il y a les institutions spécialisées des Nations Unies, qui sont chargées de rechercher des solutions à ces problèmes. En accordant une aide aux pays, à leur demande, sur le plan politique, et par un appui spécialisé et un appui au renforcement des structures de l'État.

Pour ce qui est du commerce illégal des ressources naturelles, nous soulignons qu'il y a systématiquement deux parties concernées et que les acheteurs doivent assumer leur propre part de responsabilité. Un exemple flagrant de conflit alimenté par l'exploitation et le commerce illégaux de ressources naturelles est la décision prise par de nombreux pays d'acheter du pétrole en provenance de régions syriennes qui sont contrôlées par des groupes armés illégaux.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à condamner l'attaque révoltante qui a visé ce matin le complexe de l'ONU à Mogadiscio. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes et exprimons notre solidarité à l'ONU ainsi qu'au Gouvernement et au peuple somaliens.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cet important débat aujourd'hui, et nous remercions le Vice-Secrétaire général, ainsi que M. Annan, M^{me} Anstey et M^{me} Grynspan de leurs exposés instructifs.

Depuis le dernier débat du Conseil sur les ressources naturelles et les conflits, en 2007 (voir S/ PV.5705), du bon travail a été accompli, notamment par les comités de sanctions du Conseil et leurs groupes d'experts, en vue de comprendre les effets de la gestion des ressources naturelles dans les pays sujets à des conflits et de prendre les mesures nécessaires. Il est toutefois opportun de réexaminer

ainsi cette corrélation et le rôle que doit jouer le Conseil pour que les ressources naturelles bénéficient aux pays plutôt que de les déstabiliser.

La demande continue en matière de produits de base et de sources d'énergie alimente la croissance, le commerce, les investissements et la création d'emplois dans les pays riches en ressources. Pour les pays en développement, les revenus provenant des ressources naturelles peuvent, comme l'a souligné M. Annan, soutenir durablement une croissance élevée et partant, le développement. En 2009, les exportations de ressources naturelles africaines s'élevaient à 246 milliards de dollars, soit six fois le montant total de l'aide à l'Afrique. La mise en place de systèmes adaptés en matière de gestion des revenus provenant des ressources naturelles peut avoir des effets bénéfiques à long terme.

Comme nous le savons tous, cependant, il peut y avoir une corrélation entre les ressources naturelles et les conflits. En 2007, le Conseil a reconnu une partie de cette équation : l'effet déstabilisateur de l'exploitation illégale et du trafic de ressources naturelles. Cela peut alimenter les conflits armés, affaiblir les institutions nationales et ralentir le développement.

Au-delà des activités illégales, une gestion opaque et non durable des ressources naturelles peut contribuer à exacerber les conflits existants ou à en provoquer de nouveaux. La mauvaise gestion des industries extractives peut installer la corruption, nuire à la gouvernance et aux institutions de l'État et exacerber les tensions liées à la distribution des revenus, aux possibilités d'emploi et aux droits fonciers.

Une gestion efficace et transparente des ressources doit faire partie de l'aide fournie par la communauté internationale aux pays en développement riches en ressources. L'initiative prise en 2011 par l'Australie relativement au secteur minier dans l'optique du développement a été mise en place pour répondre à l'appel des pays partenaires qui nous ont demandé de partager notre expérience et de les aider à optimiser durablement, sur les plans social et environnemental, les avantages économiques que présente leur secteur minier.

Le Conseil de sécurité a un rôle à jouer en contribuant à réduire le risque de conflit et d'instabilité dans les pays où l'exploitation et la gestion des ressources naturelles sont un facteur. Il a adopté des mesures ciblées en vertu du Chapitre VII afin d'empêcher que les fonds provenant de l'exploitation illégale de ces ressources

n'alimentent les conflits existants, par exemple au Libéria, en Somalie et en Côte d'Ivoire. Cependant, il doit développer son appréhension de la question et adopter une démarche plus dynamique.

Je voudrais ici mettre l'accent sur trois domaines.

Premièrement, le Conseil doit travailler de manière plus stratégique avec les initiatives régionales et mondiales qui aident véritablement les pays à créer une industrie des ressources naturelles bien réglementée et transparente. L'Initiative de transparence des industries extractives, qui travaille déjà en partenariat avec plusieurs missions créées par le Conseil, est un bon exemple. La Conférence mondiale de l'Initiative, qui a été accueillie par l'Australie le mois dernier, a créé de nouvelles normes renforcées en vue d'améliorer la cohérence et la qualité des informations communiquées par les pays qui mettent en œuvre l'Initiative.

Une autre initiative de ce type avec laquelle le Conseil est familier de longue date est le Processus de Kimberley, qui a permis d'endiguer la fuite des diamants de la guerre en direction des groupes rebelles en relativement peu de temps, depuis 2003.

Les organisations régionales se lancent également dans des initiatives importantes. Le Projet Afrique Extraction minière, qui établit un cadre d'exploitation transparent, équitable et optimal des ressources naturelles, en est un excellent exemple.

Le Conseil doit nouer des partenariats avec ces initiatives. Il doit s'efforcer d'y faire référence dans les déclarations et mandats pertinents afin que les acteurs onusiens sur le terrain collaborent avec les autres acteurs en vue d'aider les gouvernements à mettre en place des institutions transparentes et responsables.

Deuxièmement, le Conseil doit utiliser de façon plus assurée les instruments de sanctions dont il dispose déjà en vue de prévenir, ou du moins de limiter, l'exploitation abusive des ressources naturelles visant à financer les conflits. L'attention apportée à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de ces mesures a permis au Conseil de réduire en partie l'exploitation abusive des ressources aux fins du financement des conflits. Cette expérience prouve que ces mesures peuvent améliorer la sécurité. Le Conseil doit les appliquer lorsque les circonstances l'exigent.

Troisièmement, le Conseil doit doter les missions de maintien de la paix et les missions politiques des mandats et outils nécessaires à l'évaluation des menaces

potentielles associées aux ressources naturelles, à l'aide aux gouvernements soucieux de renforcer leurs capacités afin de gérer efficacement leurs ressources et à une collaboration avec le secteur privé et la société civile aux fins d'appuyer leurs efforts. La résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité, portant prorogation du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, est un modèle édifiant à cet égard.

Bien sûr, d'autres acteurs des Nations Unies jouent un rôle vital dans ce domaine, notamment la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil doit tenir compte de l'avis de la Commission en ce qui concerne les situations dans les pays où les ressources naturelles sont des facteurs déstabilisants.

Le secteur privé doit lui aussi accomplir sa tâche en respectant les droits de l'homme et en concluant des accords mutuellement bénéfiques avec les gouvernements et les collectivités locales afin de promouvoir le développement et l'emploi, qui contribuent à la prévention des conflits.

Enfin, nous sommes déçus que le Conseil ne soit pas parvenu à s'entendre sur une déclaration présidentielle qui aurait fait progresser notre examen de cette question. Nous regrettons l'absence de souplesse constatée dans les efforts déployés pour parvenir à un résultat consensuel. À l'avenir, le Conseil doit continuer de mettre l'accent sur la corrélation entre les ressources naturelles et la prévention des conflits. Nous remercions le Vice-Secrétaire général d'avoir clairement affirmé la détermination de l'ONU de se pencher également sur cette question, et nous engageons le Secrétariat à approfondir sa compréhension et son analyse de ces liens afin que le Conseil puisse s'en servir dans le cadre de ses délibérations.

M. Bouchaara (Maroc) : Je souhaite tout d'abord condamner dans les termes les plus fermes l'attentat qui est survenu aujourd'hui en Somalie et présenter nos sincères condoléances au Gouvernement somalien, au peuple somalien et aux familles des victimes.

Je remercie la délégation du Royaume-Uni d'avoir organisé cet important débat. Nos vifs remerciements vont également au Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, à M. Kofi Annan, à M^{me} Caroline Anstey et à M^{me} Rebeca Grynspan pour leurs exposés et leurs précieux éclairages de ce matin.

Les ressources naturelles jouent un rôle moteur dans l'économie d'une nation et leur exploitation

représente un facteur positif permettant la promotion du développement et le renforcement des structures de cohésion sociale, de co-développement et de coopération, en conformité avec les règles du droit international. Il ne fait aucun doute qu'une gestion transparente et inclusive des ressources naturelles—conforme à l'état de droit, reflétant les orientations politiques des institutions constitutionnelles des États et répondant à l'intérêt général et local –, contribue positivement à la croissance économique et à la stabilité.

Il importe de rappeler dans le cadre de ce débat que chaque État exerce librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et activités économiques, et qu'il détient donc le droit de disposer de ses richesses naturelles conformément à ses intérêts nationaux. Tout gouvernement a aussi la responsabilité de veiller à la création des conditions nécessaires et indispensables pour une répartition équitable des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles au profit d'un développement humain durable et inclusif, en conformité avec ses priorités.

Si la question des ressources naturelles est abordée aujourd'hui dans ce contexte, c'est malheureusement parce que, dans certains cas, ces ressources, de par leur abondance ou leur rareté, contribuent à provoquer ou à entretenir des conflits. À cet égard, le Conseil de sécurité a établi des mécanismes visant à limiter l'utilisation des ressources naturelles aux fins de financer ou de perpétuer des crises ou des situations de conflit, notamment dans le bassin du fleuve Mano et dans la région des Grands Lacs. Dans un souci de brièveté, je souhaiterais insister sur les trois aspects suivants.

Tout d'abord, les difficultés qu'ont les États à surveiller de grandes étendues où se trouvent leurs ressources naturelles, ainsi que leurs frontières, mais aussi à réglementer l'exploitation des ressources naturelles et à en assurer la bonne gestion sont de sérieux problèmes auxquels il faut remédier. Il importe que la communauté internationale et les différents organismes des Nations Unies puissent mieux coordonner leurs efforts et apporter le soutien approprié aux pays sortant de conflit ou en conflit, afin de renforcer leurs structures institutionnelles et leurs capacités, et ce dans le respect de leur souveraineté. Nous considérons que la Commission de consolidation de la paix a également un rôle important à jouer.

Par ailleurs, des relations économiques équitables, garantissant des revenus suffisants aux communautés touchées par les conflits et favorisant une exploitation durable des ressources naturelles, sont à même de contribuer aux efforts visant au rétablissement et à la consolidation de la paix. À cet égard, les institutions financières internationales, les processus d'intégration sous-régionale et régionale, le secteur privé et la société civile peuvent jouer un rôle moteur.

Enfin, les voies par lesquelles les ressources naturelles peuvent contribuer dans certains cas aux conflits sont intrinsèquement liées aux structures économiques et sociales des États, à la stabilité et à la bonne gouvernance, et appellent donc des approches intégrées dans la promotion de la paix et du développement. C'est pour cela que nous estimons que ces thématiques importantes doivent être abordées au-delà de l'angle de la paix et de la sécurité, en traitant aussi bien des questions de développement que d'environnement et ce dans le cadre d'une concertation élargie entre les différents organes concernés des Nations Unies.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : La dimension humaine des événements qui se sont produits ce matin à Mogadiscio a été mise en relief par Rebeca Grynspan qui est assise à côté de moi, lorsqu'elle a dit que l'une de ses collaboratrices qui a perdu la vie dans cet attentat a laissé un orphelin de six ans. J'espère que dans notre communiqué de presse, nous allons également faire ressortir la dimension humaine de ces attentats insensés dirigés contre les Nations Unies.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé ce débat public. Nous nous félicitons de la présence du Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et de l'importante contribution de Kofi Annan, Caroline Anstey et Rebeca Grynspan. Nous nous félicitons également du document de réflexion qui a été distribué en prévision de ce débat (S/2013/334, annexe). Je limiterai mes observations à cinq points bien précis.

Premièrement, je tiens à indiquer qu'il y a certainement des situations, notamment en Afrique, où la lutte pour le contrôle des ressources naturelles peut conduire à des conflits, y compris des conflits si graves qu'ils peuvent constituer des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, il convient de noter qu'il existe d'autres situations où cette lutte pour le contrôle des ressources naturelles ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales, ou pour

lesquelles la compétence du Conseil de sécurité, en ce qui concerne cet aspect précis, est très limitée.

Deuxièmement, cela étant dit, nous reconnaissons que l'exploitation des ressources naturelles est une épée à double tranchant ou, pour reprendre l'expression utilisée par certains intervenants, qu'elle peut être une bénédiction ou une malédiction. Il ne fait aucun doute que ces ressources apportent des avantages potentiels aux pays où elles se trouvent, mais elles sont également parfois à l'origine de phénomènes indésirables, comme des niveaux élevés de corruption, le déplacement de populations, la dégradation de l'environnement et des violations graves des droits de l'homme, comme nous l'avons entendu dans cette salle. Dans certains cas extrêmes, l'exploitation des ressources naturelles a été associée à des conflits internes, voire des conflits régionaux ayant un lien avec le contrôle de ces ressources ou leur commerce illicite. Les diamants et l'or alluvial sont des exemples concrets de ce phénomène.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit examiner le lien potentiel qui existe entre la gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits, au cas par cas et uniquement dans la mesure où cela s'impose dans un contexte particulier. Dans plusieurs situations, le Conseil de sécurité a adopté des mécanismes concrets, tels que ceux qui sont prévus par les comités des sanctions et les groupes d'experts, ainsi que dans les mandats de maintien de la paix. Actuellement, deux pays au moins sont frappés d'une interdiction d'exportation d'une ressource naturelle : la Côte d'Ivoire et la Somalie. Dans le cas de la Somalie, d'après le Groupe de suivi, l'exportation illégale du charbon de bois représente toujours environ 10 % des fonds utilisés par Al-Chabab, malgré cette interdiction d'exportation. Le présent débat doit renforcer notre engagement de veiller à ce que les sanctions imposées soient pleinement appliquées.

Quatrièmement, le caractère stratégique des ressources naturelles exige des cadres de coopération renforcés et plus efficaces. Nous nous félicitons des initiatives existantes, comme le Système de certification du Processus de Kimberley, l'Initiative de transparence des industries extractives et l'Accord international sur les bois tropicaux. Nous saluons les initiatives tripartites entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile visant à promouvoir la transparence et une gestion responsable dans les industries extractives.

Enfin, dans le cadre de l'examen du rôle des ressources naturelles, il est un contexte plus large à

envisager, celui du legs que nous allons collectivement laisser aux générations futures. Il y a des pays qui ne figurent pas à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, mais dont les émissions de carbone sont à l'origine d'une hausse des températures moyennes mondiales de quatre degrés environ, ce qui peut provoquer une catastrophe aux dimensions planétaires. En ce moment, les Nations Unies sont en train de revoir leur programme de développement, en vue de l'adoption d'un ensemble d'objectifs mondiaux pour l'après-2015. Il faut traiter des problèmes tels que les changements climatiques et la pénurie d'eau afin d'éviter que, dans un avenir proche, ces questions ne deviennent les principaux moteurs de conflits.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Jan Eliasson, M^{me} Caroline Anstey, M^{me} Rebeca Grynspan et M. Kofi Annan pour leurs interventions.

Comme mes autres collègues, nous condamnons l'attentat perpétré contre le Bureau des Nations Unies à Mogadiscio et nous exprimons notre solidarité au peuple et au Gouvernement somaliens.

Comme l'a fort justement signalé dans son rapport l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, les conflits liés directement ou indirectement aux ressources naturelles ne sont pas le fait du seul continent africain. À cet égard, la Présidente de mon pays a déclaré, il y a peu, que les grandes batailles du XXI^e siècle porteront sur les ressources naturelles de nos peuples. L'Amérique latine et du Sud est l'une des régions les plus riches de la planète, non seulement en ressources humaines, mais aussi en ressources naturelles, en eau et en toutes les potentialités mises au jour quotidiennement. C'est pourquoi, si nous souhaitons préserver autre chose que nos ressources naturelles, c'est également une région où règne la paix.

Il est certain que l'exploitation des ressources naturelles peut être source de conflits dans beaucoup de pays en raison du comportement sans scrupules de multinationales, de la signature de contrats opaques et de la violation de la souveraineté des États en ce qui concerne la gestion de leurs ressources naturelles, mais en raison également de la faiblesse des États et des grandes inégalités qui sévissent dans des sociétés en proie à la pauvreté, ce à quoi s'ajoutent des problèmes internes résultant de rivalités et de tensions d'ordre ethnique, religieux, ou d'une lutte acharnée pour le pouvoir. Néanmoins, bien que l'exploitation illégale ou illégitime des ressources naturelles puisse entraîner,

exacerber ou provoquer de nombreux conflits armés, il faut éviter d'établir un lien de cause à effet entre l'exploitation et la gestion des ressources naturelles et les conflits armés.

Ce qui est indéniable, c'est le lien qui existe entre les causes structurelles de la pauvreté et de l'inégalité dans certains pays et certaines régions, et l'exploitation irresponsable, illégale et corrompue de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. L'Argentine estime que la communauté internationale doit axer ses efforts sur cette question en instaurant un ordre mondial plus juste et plus équilibré; elle doit mettre fin à l'illégalité d'un système financier déréglementé et d'un marché mondial où tout a cours à l'exception du respect des droits de l'homme. Nous devons faire porter nos efforts sur la réalisation d'un développement humain durable fondé sur le principe de la responsabilité partagée mais différenciée et axé sur la dimension économique, sociale et environnementale des droits de l'homme.

Nous sommes d'avis que c'est à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, aux fonds et programmes des Nations Unies, aux commissions économique régionales et à diverses institutions spécialisées que revient clairement la compétence de traiter de manière substantielle de la question de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles. Un rôle important revient également à des organisations comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement, conformément aux priorités définies par les gouvernements et les peuples de chaque pays. Le Conseil de sécurité ne doit intervenir que dans les situations de conflit ou d'après conflit qui sont inscrites à son ordre du jour et présentent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

S'agissant de la prévention des conflits, le Conseil de sécurité doit s'abstenir d'intervenir dans des situations où, selon ses critères, existerait le risque éventuel que l'exploitation des ressources naturelles d'un pays pourrait déclencher un conflit qui menace la paix et la sécurité internationales. Ainsi, il éviterait toute intervention dans les affaires intérieures des États. Dans de tels cas, c'est à la diplomatie préventive de traiter des problèmes qui auraient des répercussions sur la stabilité d'une région ou sous-région donnée eu égard à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles. L'ONU doit mener des efforts coordonnés et en coopération avec des organisations régionales ou sous-régionales.

Dans les situations de conflit ou d'après conflit où le Conseil de sécurité intervient, le travail de l'ONU doit viser à appuyer les mesures qui tendent à casser le lien qui existe entre l'exploitation prédatrice et la gestion corrompue des ressources naturelles et l'émergence de conflits, afin de faire des ressources naturelles un élément clef du développement en promouvant la diversification de l'économie et la consolidation des institutions démocratiques, légitimes et transparentes de l'État.

Le renforcement de l'état de droit dans le contexte des stratégies de consolidation de la paix exige une reprise du débat et du travail collectif entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, notamment par le biais de la Commission de consolidation de la paix. Ainsi, l'application des régimes de sanctions par le Conseil de sécurité est parfois un bon instrument de lutte contre les effets du commerce illicite des ressources naturelles dans certaines situations. Mais le succès de ces mesures ne peut être assurée que si les États et les sociétés privées ou publiques respectent intégralement les obligations imposées par le Conseil.

Nous croyons enfin que la communauté internationale doit assumer la responsabilité qui lui revient, non seulement pour ce qui est des efforts visant à appuyer la consolidation de la paix et le développement humain durable, mais aussi pour ce qui est de la lutte contre les pratiques qui facilitent la cupidité déréglementée du système financier, les paradis fiscaux, la fraude fiscale et la corruption. La gestion et l'exploitation légale, légitime, juste, responsable et transparente des ressources naturelles exige non seulement l'engagement des gouvernements des pays où ont lieu ces activités, mais aussi des gouvernements des pays qui abritent le siège des multinationales qui exploitent ces ressources.

Il faut reconnaître que les pays de destination et de transit ont la responsabilité d'empêcher toute activité liée à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles qui peuvent entraîner ou perpétuer un conflit ou le financer. La prise de mesures claires visant à réglementer les pratiques commerciales et à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises nécessite indéniablement l'existence d'une société civile active.

L'Argentine souligne qu'il importe d'éviter de sécuriser du programme de développement et de considérer que l'exploitation et la gestion des ressources naturelles sont la cause des conflits, en laissant de

côte les interrelations complexes de ses véritables causes profondes. C'est un ordre mondial plus juste et respectueux des droits de l'homme qui permettra de prévenir les conflits intra-nationaux et internationaux et de maintenir la paix et la sécurité.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée s'associe aux délégations qui ont condamné avec force les attaques terroristes perpétrées contre le bâtiment des Nations Unies à Mogadiscio. Je présente mes sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement somalien.

Je remercie la présidence du Royaume-Uni d'avoir organisé cette séance. Compte tenu des risques à la sécurité que posent les ressources naturelles, je crois que le thème du présent débat est d'une grande importance pour le travail du Conseil. Je remercie également le Vice-Secrétaire général Jan Eliasson, M. Kofi Annan, M^{me} Caroline Anstey et M^{me} Rebeca Grynspan de leurs exposés instructifs.

Les ressources naturelles jouent un rôle irremplaçable dans l'économie de nombreux pays, car elles constituent la base d'une croissance économique durable et de la stabilité politique. Nous pouvons néanmoins observer une forte corrélation entre la dépendance d'un pays de ses industries extractives et sa vulnérabilité aux conflits, en particulier quand sa gouvernance est faible et que les institutions publiques sont fragiles. Pour lutter contre ce problème, il est essentiel que les profits tirés de ces industries extractives soient répartis au sein d'une société au moyen d'un processus équitable, transparent et bien géré. La bonne gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption sont indispensables.

La République de Corée se félicite des initiatives internationales visant à une plus grande transparence dans les industries extractives, telles que l'Initiative de transparence des industries extractives et le Processus de Kimberley. Nous partageons la détermination du Conseil, manifestée dans la résolution 1625 (2005), à prendre des mesures contre l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles et de marchandises de grande valeur dans les secteurs où de telles activités contribuent au déclenchement, à l'escalade ou à la poursuite des conflits. Ma délégation voudrait faire quelques suggestions dont le Conseil de sécurité pourrait tenir compte pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Premièrement, le Conseil de sécurité pourrait envisager de confier des mandats adéquats aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales pour aider les gouvernements concernés à s'attaquer aux aspects économiques du conflit. Les missions des Nations Unies peuvent donner des conseils aux gouvernements et les aider à prendre des mesures pour prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Deuxièmement, le Conseil doit absolument faire en sorte que les sanctions qu'il impose soient appliquées en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Le rôle des groupes d'experts de l'ONU pourrait être amélioré et renforcé pour permettre une bonne évaluation de la situation et une réponse appropriée. Des mandats clairs et des perspectives professionnelles sur les ressources naturelles pourraient éventuellement se refléter dans les travaux des groupes d'experts. Le Secrétariat devrait également se voir confier un rôle d'appui approprié, en insistant sur l'amélioration de son rôle de centre de coordination entre les différents groupes d'experts.

Troisièmement, s'agissant des situations d'après-conflit, le Conseil de sécurité doit davantage renforcer sa coopération avec d'autres organes au sein du système des Nations Unies, notamment avec la Commission de consolidation de la paix et la Banque mondiale, afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement et de reconstruction intégrée. La question des ressources naturelles devrait faire partie intégrante de l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix et d'édification de l'État pour les pays où les industries extractives sont une source de revenus importante.

Je voudrais saisir l'occasion offerte par la séance d'aujourd'hui pour aborder une question connexe et insister brièvement sur les répercussions des problèmes liés aux ressources en eau sur la sécurité. À cause de facteurs tels que les changements climatiques et le développement économique, les ressources en eau se raréfient de plus en plus tandis que la demande augmente. Les conflits liés à des ressources en eau transfrontières commencent à poser de nouveaux problèmes en matière de sécurité. Dans ce contexte, la diplomatie préventive et la médiation en vue de faire face aux conflits liés à l'eau doivent de nouveau appeler notre attention.

Enfin, nous considérons que le débat d'aujourd'hui donne des idées constructives qui pourraient contribuer à faire face au problème des ressources naturelles et des conflits. Même si nous regrettons qu'il n'y ait pas

eu d'accord sur le projet de déclaration présidentielle aujourd'hui, nous espérons que les membres du Conseil de sécurité pourront œuvrer de concert à mettre au point des instruments utiles en poursuivant le débat sur cette question.

M. Sharifov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux précédents orateurs qui ont condamné la récente attaque terroriste à Mogadiscio et à présenter nos condoléances aux familles des victimes de cet acte odieux.

Je voudrais pour commencer remercier la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur cette question très importante de la prévention des conflits et des ressources naturelles. Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et tous les autres orateurs de leurs exposés pénétrants.

Il est communément admis que l'exploitation illégale et la mauvaise gestion des ressources naturelles, en particulier les ressources naturelles non renouvelables, peuvent constituer de graves obstacles à la paix et à la sécurité internationales en déclenchant, intensifiant ou prolongeant des conflits dans le monde. Souvent associé à des rivalités accrues pour le contrôle de ressources renouvelables rares, ce phénomène est amplifié par des problèmes tels que la détérioration de l'environnement, la croissance démographique et les changements climatiques.

Les ressources naturelles remplissent différentes fonctions à différents stades d'un conflit. Par exemple, les rivalités visant à contrôler des ressources naturelles ou à y avoir accès intensifient les tensions internes et affaiblissent la cohésion sociale. Plusieurs facteurs, y compris la marginalisation et l'exclusion systématiques des populations locales de la gestion des ressources, une capacité institutionnelle et des cadres juridiques inadaptés, un manque de transparence et l'absence de répartition équitable des profits, ainsi que l'incapacité d'orienter les recettes vers des programmes de développement, constituent de puissants facteurs de conflit qui peuvent facilement changer la bénédiction que sont les ressources naturelles d'un pays en une malédiction. Aujourd'hui, les ressources naturelles sont souvent exploitées par des groupes armés pour financer des guerres et entraver les efforts de consolidation de la paix. Parallèlement, les mécanismes régissant le commerce des ressources naturelles, tel le Processus de Kimberley, ne sont pas en mesure d'atteindre leurs objectifs prioritaires.

Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits motivés par le contrôle des ressources naturelles, une approche multidimensionnelle et globale recouvrant la gouvernance, la législation, le développement économique et le renforcement des capacités s'impose. Des mesures immédiates et à long terme doivent être prises pour prévenir des conflits et atténuer les effets que l'exploitation des ressources naturelles peuvent avoir durant un conflit. Ces mesures peuvent notamment garantir la participation, la transparence et le respect du principe de responsabilité, mettre en place des mécanismes de partage équitable des profits, renforcer les capacités institutionnelles et établir de solides cadres juridiques. Le potentiel qu'offrent les ressources naturelles peut être pleinement mis à profit pour appuyer les efforts de relèvement après un conflit, notamment par la mise en place des conditions nécessaires au redressement économique, des mesures de confiance et la promotion du dialogue.

La transparence et la responsabilité sont essentielles à la gestion efficace et responsable des ressources naturelles. Les industries extractives produisent d'énormes recettes qui, si elles sont mal gérées, peuvent conduire à la corruption et entraîner de lourdes pertes économiques. À cet égard, nous soulignons le rôle important des mécanismes multipartites librement acceptés auxquels participent des gouvernements, le secteur privé et la société civile, notamment l'Initiative de transparence des industries extractives. Étant le premier pays à s'être conformé à cette initiative, l'Azerbaïdjan considère qu'il est indispensable d'établir des normes de transparence et de responsabilité élevées dans les industries extractives afin de préserver la stabilité macroéconomique d'un pays et d'y garantir une croissance économique à long terme et un développement durable.

Les problèmes liés aux ressources naturelles doivent pour la plupart être abordés dans le contexte des conflits internes. À l'aide des comités des sanctions et des groupes d'experts, le Conseil de sécurité demeure saisi de cette question pour les situations de certains pays inscrits à son ordre du jour. Il est toutefois essentiel que l'impact des ressources naturelles sur des conflits interétatiques, en particulier l'exploitation illégale de ces ressources par des États en violation du droit international, soit dûment pris en compte par le Conseil dans le cadre de ses travaux thématiques.

En cas d'occupation militaire du territoire internationalement reconnu d'un État par un autre,

l'État qui occupe le territoire a tendance à exploiter activement les ressources naturelles du pays victime de l'agression, ce qui entraîne d'énormes dommages pour les biens, l'environnement et l'économie de ce pays. Cette pratique, ainsi que d'autres activités illégales menées dans des territoires occupés, a pour seul but de consolider des gains militaires, en empêchant les populations expulsées de retourner dans leur foyers et en entravant les efforts visant à rétablir la paix.

De telles violations deviennent plus flagrantes lorsque des sociétés étrangères essaient de prendre part à des activités illégales, en violation des obligations qui incombent à leur pays au titre du droit international. C'est pourquoi l'ONU et ses États Membres doivent se montrer vigilants et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment imposer des sanctions ciblées, pour faire en sorte que des entités publiques et privées ne puissent pas participer à l'exploitation illégale de ressources naturelles situées dans des territoires sous occupation militaire étrangère.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : D'emblée, le Rwanda condamne fermement l'attaque contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles endeuillées.

Je voudrais à nouveau vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat et d'avoir fourni le document de réflexion (S/2013/334, annexe) sur lequel repose notre débat aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, M^{me} Anstey, M. Annan et M^{me} Grynspan de leurs exposés très complets.

Ces trois derniers mois, le Conseil de sécurité a, sous la présidence du Rwanda en avril, puis du Togo en mai, mené une série de débats sur la prévention des conflits. Dans cet esprit, nous estimons qu'il convient que le Conseil accorde son attention à certains facteurs, comme la mauvaise gestion des ressources naturelles, qui ont provoqué des guerres et alimenté des conflits. Des débats comme celui-ci aideront le Conseil à comprendre les liens entre les conflits et les ressources naturelles, et permettront donc d'améliorer les mesures d'intervention de l'ONU dans les zones sujettes à un conflit.

Il ne fait aucun doute que les patrimoines naturels, véritable épine dorsale de l'économie de ces divers pays, permettent à leurs gouvernements de faire avancer leur programme de développement et d'arracher leurs

citoyens à la pauvreté. Cela peut être vrai pour les États qui ont maîtrisé l'art d'une gestion efficace de l'intérêt public. Nous avons mis en place des systèmes qui veillent à la distribution transparente et équitable des ressources. Il va sans dire que, dans certaines régions du monde, notamment ma propre région, l'Afrique, ces ressources ont été une bénédiction pour certains et une malédiction pour d'autres. De nombreuses régions du continent connaissent encore une pauvreté abjecte, avec une faible croissance économique et, par voie de conséquence, un niveau de vie plus bas. Le raisonnement selon lequel plus un pays dispose de ressources, plus sa croissance et sa prospérité économiques seront grandes est erroné. Pourquoi est-ce le cas ?

Le défi est de savoir utiliser les ressources disponibles de manière efficace, afin d'améliorer le niveau de vie de la population. Il est impératif que tous les aspects de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles soient favorables aux humains. Le fait est que l'exploitation des ressources en Afrique bénéficie aux entreprises multinationales plus qu'elle ne sert le développement des communautés locales. Un conflit est inévitable lorsque l'investissement dans les ressources naturelles accroît plutôt qu'il ne diminue l'écart entre les riches et les pauvres et profite à l'élite plus qu'à l'ensemble de la population. Il en résulte toujours, à long terme, que les groupes marginalisés, qui cherchent à faire réparer les injustices, en viennent à affronter ceux qui profitent d'entreprises commerciales. Les conflits éclatent alors, sous formes d'affrontements entre les gouvernements, les milices et les autres acteurs luttant pour obtenir la propriété et le contrôle des ressources.

Le Rwanda estime que reconstruire la gouvernance et l'état de droit, lutter contre la corruption, améliorer la transparence et la responsabilité, et encourager la participation des populations mises à l'écart peut effectivement conduire à une gestion efficace et équitable des ressources naturelles.

Il est malheureux que l'exploitation illégale de ces ressources puisse être un facteur de prolongation, voire dans certains cas de durcissement des conflits, tant dans la zone d'exploitation que parfois, au-delà des frontières nationales, dans les pays limitrophes. Nous avons vu, dans la région des Grands Lacs, le cas de groupes armés coupables d'actes de génocide ou de terrorisme, comme les Forces démocratiques de libération du Rwanda ou l'Armée de résistance du Seigneur, qui ont utilisé l'exploitation illégale de ressources naturelles

en République démocratique du Congo pour faire en sorte que l'insécurité qui règne dans ce pays affecte ses voisins, dont le Rwanda. Ces événements exigent l'attention du Conseil de sécurité, afin de veiller à ce que la mauvaise gestion de ses ressources naturelles par un pays ne produise pas une source d'aide financière pour des éléments criminels.

Le système des Nations Unies et les opérations de maintien de la paix, ainsi que les acteurs régionaux et internationaux, peuvent apporter un appui collectif et mettre en place une gestion efficace des industries extractives. Il est crucial que les équipes de pays des Nations Unies travaillent avec diligence pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives volontaires comme le Processus de Kimberley, l'Initiative de transparence des industries extractives, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales élaborés par l'Organisation de coopération et de développement économiques, et le Pacte mondial. Pour garantir une gestion responsable des ressources naturelles, par exemple, le Gouvernement rwandais a mis en place un dispositif de vérification afin d'aider à identifier l'origine des ressources minières sur son territoire. L'Office national de la géologie et des mines a mis en place un système de certification et de vente des minerais qui vise à mettre un frein au commerce illégal des minerais du conflit que sont l'étain, le tantale ou les tantalites. Le Gouvernement veille à ce que les minerais du Rwanda soient vérifiés et leur traçabilité établie de leur point d'origine aux fonderies. Nous encourageons les pays de la région à adopter des mesures similaires, qui peuvent contribuer à la transparence du commerce des minerais dans la région.

Grâce à ses diverses formations pays, la Commission de consolidation de la paix peut user de son influence pour veiller à ce que les questions relatives aux ressources naturelles soient systématiquement intégrées dans ses délibérations. En particulier, la Commission peut insister sur l'importance d'une gestion efficace et incorporer les conclusions pertinentes dans les stratégies intégrées de consolidation de la paix conçues avec les pays inscrits à son ordre du jour.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'appel lancé par le Rwanda aux Nations Unies afin qu'elles accordent davantage d'importance à la mise en place des institutions et au renforcement des capacités pour les pays qui en ont besoin, et qu'elles veillent à ce que l'utilisation des ressources naturelles soit favorable

au développement national, à la paix et à la sécurité, dans le plein respect de la souveraineté de ces pays et de leur droit à contrôler et à exploiter leurs ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais remercier le Vice-Secrétaire général, ainsi que M. Kofi Annan, M^{me} Caroline Anstey et M^{me} Rebeca Grynspan de leurs exposés complets aujourd'hui.

Je voudrais pour commencer faire part de la déception du Royaume-Uni devant le fait que le Conseil n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une déclaration présidentielle sur ce sujet critique. Je voudrais aborder directement la préoccupation de quelques collègues du Conseil, selon lesquels la question de la prévention des conflits et des ressources naturelles n'entre pas dans le mandat du Conseil de sécurité. Ce n'est manifestement pas vrai. Comme la quasi-totalité des membres du Conseil l'ont observé aujourd'hui, le Conseil a souvent eu à traiter des répercussions d'une mauvaise gestion des ressources naturelles et, dans un nombre significatif de pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil, mauvaise gestion et exploitation illégale des ressources naturelles ont joué un rôle dans le déclenchement, la prolongation et l'intensification d'un conflit.

Naturellement, un pays est riche en ressources naturelles ne tombera pas nécessairement dans un conflit. Au contraire, un patrimoine pétrolier, gazier ou minier fait naître de véritables possibilités de croissance et de prospérité. Le Conseil doit donc utiliser tous les outils dont il dispose pour aider les pays à tirer parti de ces possibilités. Des régimes de sanctions efficaces et des groupes d'experts peuvent jouer un rôle important pour faire entrave à l'exploitation illicite des ressources naturelles. Lorsque nous envoyons des missions dans des pays riches en ressources, l'ONU peut apporter aux gouvernements nationaux des conseils et un appui politiques de haut niveau sur ces questions, les aider à renforcer les capacités des institutions nationales, à consolider l'état de droit et à lutter contre la corruption. Pour être efficaces en la matière, les missions doivent travailler en coordination étroite avec les équipes de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et les acteurs régionaux et internationaux.

Cela étant, l'appui que l'ONU fournit aux Gouvernements nationaux n'est qu'un élément parmi

d'autres. Les dirigeants de pays riches en ressources doivent s'engager à mettre en place des institutions solides, transparentes et inclusives afin de veiller à ce que leurs industries extractives ne soient pas victimes de la corruption et ne soient pas non plus à l'origine d'un conflit. Le secteur privé et la société civile sont des partenaires cruciaux à cet égard. Le secteur privé doit veiller à ce que ses activités respectent les droits de l'homme et tiennent compte des besoins des communautés locales, notamment par la mise en œuvre des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En outre, une société civile active et dynamique peut mettre la corruption en évidence, et veiller à ce que les entreprises et les gouvernements nationaux aient à rendre compte de la manière dont ils gèrent les industries extractives.

Hier, au Sommet du Groupe des Huit (G-8), les dirigeants ont pris acte du potentiel des ressources naturelles en tant que vecteur clef d'une croissance solide et durable, si elles sont gérées de manière responsable. Ils ont convenu de prendre des mesures afin de relever les normes mondiales en matière de transparence des industries extractives, et d'avancer vers la fixation de normes d'information communes au niveau mondial, tant pour les pays dotés d'industries extractives nationales importantes que pour ceux où de grandes entreprises multinationales sont installées.

Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives internationales ont contribué à ancrer des attentes en matière de transparence, et nombre d'entre elles ont été approuvées par le G-8 hier. L'Initiative de transparence des industries extractives en est un excellent exemple, et je suis fier que le Royaume-Uni l'ait officiellement rejointe cette année. De même, depuis sa mise en place il y a 10 ans, le Système de certification du Processus de Kimberley a accompli d'énormes progrès pour empêcher les flux de revenus provenant de l'exploitation des diamants de parvenir aux groupes rebelles. Les diamants de la guerre ne représentent plus que moins de 1% du commerce international des diamants. En outre, le Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque – dont le Royaume-Uni est l'un des fervents partisans – permet d'établir des chaînes d'approvisionnement transparentes, qui aident à leur tour les sociétés à respecter les droits de l'homme.

Un certain nombre de pays à l'ordre du jour du Conseil ont adopté ces initiatives, et nous devons faire en sorte que les missions de l'ONU soient équipées pour les mettre en œuvre. Le Royaume-Uni accomplit sa tâche. Par exemple, nous aidons la Sierra-Leone et l'Afghanistan à adopter une législation appropriée pour leurs secteurs miniers, à édifier leur capacité de négocier des contrats avec le secteur privé et établir des fonctions d'audit indépendantes. Nous mettrons à profit notre présidence du groupe Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme pour améliorer la transparence et la responsabilisation dans leur mise en œuvre.

Disposer de ressources naturelles comporte des enjeux énormes. Elles peuvent exposer à des risques considérables, surtout dans les pays touchés par un conflit. Le Conseil de sécurité doit être prêt à agir lorsque ces risques menacent la paix et la sécurité, mais nous devons également considérer les ressources naturelles comme une chance pour les pays sortant d'un conflit. Bien gérées, elles peuvent être la clef de la prospérité, de la croissance et de l'autosuffisance. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je remercie M. Annan de sa contribution et de sa participation au débat d'aujourd'hui.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de présenter une version résumée de leur déclaration lorsqu'ils interviennent dans la salle.

M. Friis Bach (Danemark) (*parle en anglais*) :
Ma délégation voudrait pour commencer s'associer aux autres en condamnant aussi vigoureusement que possible l'attentat commis aujourd'hui contre les bureaux de l'ONU en Somalie et présenter ses sincères condoléances. C'est un acte lâche qui n'empêchera pas l'édification d'une Somalie pacifique et stable.

Au nom des pays nordiques, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark, j'ai l'honneur d'aborder au Conseil la question importante de la prévention des conflits et des ressources naturelles. Cette question mérite une attention sérieuse et elle est aussi un indicateur d'une diplomatie préventive

efficace. Veuillez noter qu'une version plus longue et plus détaillée est en cours de distribution.

Les causes profondes de l'éclatement et de la poursuite de tout conflit violent s'inscrivent dans une dynamique complexe de facteurs politiques et économiques. Il est paradoxal que nombre des pays les plus pauvres et les plus touchés par un conflit soient en même temps très riches en ressources naturelles. Nous devons nous employer à faire en sorte que ces ressources naturelles soient un facteur de changement positif et de développement.

L'extraction illicite des ressources naturelles a de nombreuses répercussions, dont la moins grave ne sont pas des flux financiers illicites, qui ont un effet négatif sur le développement économique. Ces flux sapent l'édification des États et finalement la démocratie, développent la corruption, entraînent des investissements médiocres, facilitent la criminalité et le terrorisme, déstabilisent le système financier pour ne citer que quelques exemples.

Les gouvernements, les donateurs, le secteur privé, la société civile doivent adopter une approche multidimensionnelle, intégrée pour faire face aux conflits s'agissant des ressources naturelles non renouvelables. Premièrement, cette approche doit prendre en compte la création et le respect d'un cadre réglementaire pour la gestion des ressources naturelles. Deuxièmement, il faut prêter attention à la transparence et à responsabilisation dans les dépenses du secteur public. Troisièmement, il est nécessaire de réformer le secteur de la sécurité et d'adopter une approche fondée sur l'état de droit, y compris la formation de la police, la gestion des frontières, la gouvernance, une gestion saine des finances publiques, les droits de l'homme et les droits fonciers. Quatrièmement, il faut encourager la réconciliation et la création de divers moyens possibles de subsistance pour les personnes touchés par les opérations extractives.

Un certain nombre de processus et d'acteurs internationaux – dont beaucoup sont appuyés par les pays nordiques – sont actifs dans le domaine de la prévention des conflits et des ressources naturelles. Un acteur central sur lequel nous aimerions insister est la Commission de consolidation de la paix, qui joue un rôle important dans la promotion de la cohérence, de la coordination et du partage des connaissances à tous les niveaux, et entre les processus et les parties prenantes qui sont de la plus grande importance.

Je me félicite de la séance d'aujourd'hui en tant que co-Président du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, de concert avec le Ministre des finances du Timor-Leste, auquel tous les pays nordiques sont attachés.

Le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, qui a émané du dialogue, définit cinq objectifs pour le renforcement de la paix et l'édification des États. Parmi ceux-ci figurent la nécessité de créer des fonctions économiques et d'assurer des recettes fiscales, qui à leur tour garantiront la fourniture des services publics. À cet égard, la gestion des ressources naturelles équitables est inscrite au programme en tant que facteur essentiel d'une paix durable et viable, qui jette les fondements d'un développement à long terme.

Je voudrais souligner l'importance de respecter les stratégies dirigées et prises en charge par les pays. Il est crucial que nous appuyions le travail novateur mené par le Groupe des États fragiles, le g7+. Les entreprises ont un intérêt très clair à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité et à faire en sorte que les ressources naturelles soient une bénédiction, pas une malédiction. Nous encourageons donc les entreprises à adhérer activement aux initiatives volontaires dans ce domaine – l'Initiative de transparence des industries extractives, le Processus de Kimberley, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies. À cet égard, nous avons besoin de processus consultatifs à multiples parties prenantes et de la participation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés.

Nous félicitons le Secrétaire général de sa proposition d'établir un Mécanisme de partenariat. Nous pensons que les institutions financières internationales doivent jouer un rôle de partenariat crucial dans la gestion des ressources naturelles. Les examens des revenus et dépenses publiques sont d'importance cruciale, comme le sont les cadres et procédures réglementaires requis.

Nous devons renforcer les structures locales existantes qui promeuvent une exploitation minière à l'abri des conflits comme le Mécanisme de Certification régionale de la région des Grands Lacs en Afrique, la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs, le Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risques, dû à l'OCDE. La communauté internationale, notamment l'ONU, doit s'employer à améliorer la coordination sur le terrain, appuyer l'application du Guide sur le devoir

de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risques, et les partenaires internationaux doivent s'assurer que les directives sont bien connues et utilisées par leurs agences et bureaux sur le terrain.

Enfin, la société civile a un rôle crucial à jouer pour régler les différends et demander des comptes aux États et aux entreprises. À cet égard, la société civile et les médias libres doivent monter la garde et surveiller le respect des normes et des dispositifs de contrôle afin d'améliorer la transparence dans les industries extractives et dans la gestion par le Gouvernement de ses recettes fiscales.

Faisons en sorte que cette question importante nous unisse et nous exhorte à exercer de plus grands efforts à l'avenir. Malheureusement, le Conseil n'a pas fait aujourd'hui de déclaration sur cette question importante, mais nous vous remercions pour le dialogue et le débat.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à s'associer aux orateurs qui ont exprimé leur condamnation et leur dégoût face à l'attaque dirigée contre les locaux de l'ONU à Mogadiscio. Nous présentons nos condoléances aux personnes touchées.

Ma délégation souhaiterait remercier M. Mark Grant, Président du Conseil, d'avoir organisé ce débat sur la prévention des conflits et les ressources naturelles. Nous tenons également à remercier de leurs déclarations au Conseil, ce matin, le Vice-Secrétaire général Jan Eliasson, la Secrétaire générale adjointe et Administratrice associée pour le Programme des Nations Unies pour le développement, M^{me} Rebecca Grynspan, la Directrice de la Banque mondiale, M^{me} Caroline Ansley et M. Kofi Annan en tant que Président de l'African Progress Panel.

Malheureusement, les ressources naturelles sont un facteur qui continue à alimenter l'instabilité et les conflits partout dans le monde. Les pays disposant de ressources naturelles devraient, dans l'idéal, pouvoir exploiter ces ressources précieuses afin d'améliorer leur situation socioéconomique. L'Afrique du Sud pense qu'à travers l'ONU, la communauté internationale a l'obligation d'éliminer les facteurs néfastes à l'origine des conflits à l'intérieur des États et entre les États, attisés par la lutte pour les ressources naturelles. Souvent ces conflits dévastent des États en détruisant des infrastructures déjà sous-développées, sapent la

consolidation de la paix et attisent les conflits en raison de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles.

Nous estimons, dans ce contexte, que les sanctions du Conseil sont un important outil aux mains de la communauté internationale pour s'assurer que les revenus tirés des ressources naturelles ne servent plus à entretenir les conflits. Nous estimons aussi qu'il faut que l'action du Conseil de sécurité soit considérée sous cet angle. Tandis que nous reconnaissons que le Conseil de sécurité peut être appelé à imposer des mesures coercitives, telles que les sanctions, nous estimons que ces mesures doivent être appliquées avec la plus grande prudence et utilisées uniquement pour appuyer la reprise du dialogue politique et les négociations aux fins d'un règlement pacifique.

Le rôle de la communauté internationale, pour ce qui est d'appuyer les organisations régionales et les pays riches en ressources naturelles, est un facteur supplémentaire contribuant à empêcher que les conflits soient prévenus ou réglés. Par exemple, en 2008, l'Union africaine a adopté le Projet Afrique Extraction minière. L'appui de nos partenaires internationaux peut aussi servir à aider les États à mettre en place des institutions étatiques solides, responsables et transparentes susceptibles de réguler les industries extractives. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est aussi crucial s'agissant d'aider les États sortant d'un conflit à renforcer la capacité nécessaire pour gérer efficacement leurs ressources naturelles et garantir le respect de l'appropriation nationale.

Il existe plusieurs exemples de pays exportateurs de ressources, en général stables, où les ressources naturelles ont contribué à la croissance économique à long terme. Dans ces pays, les ressources dont ils sont dotés n'ont pas nécessairement provoqué un conflit violent. Nous avons plutôt connu des améliorations majeures des conditions de vie. Manifestement, le mécanisme par lequel les ressources naturelles entraînent un conflit est profondément ancré dans les structures économiques et sociales. À cet égard, l'importance avérée de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles en tant qu'outils principaux de la prévention des conflits devrait amener les pays à mettre au point des réponses efficaces aux défis posés par la mauvaise gestion des ressources naturelles. À cet égard, la législation nationale et la régulation servant à garantir une gestion efficace des ressources naturelles sont cruciales pour faire en sorte que les risques liés aux ressources naturelles soient réduits. Des contre-mesures

telles que le partage des recettes, une reprise des dépenses sociales, la transparence et les initiatives de lutte contre la corruption sont quelques-uns des moyens par lesquels apaiser les tensions et les conflits, voire les éviter.

Le système de certification du Processus de Kimberley est un exemple d'un tel mécanisme. Le processus multipartite approuvé par l'Organisation des Nations Unies, que l'Afrique du Sud a l'honneur de présider cette année, implique plus de 50 gouvernements, l'Union européenne, l'industrie du diamant et la société civile. Le processus a établi une série de normes internationales minimales acceptables pour les systèmes de certifications nationale intéressant le commerce des diamants bruts. Les systèmes de certification garantissent que le commerce des diamants bruts ne sert pas à financer les mouvements rebelles violents et leurs alliés qui cherchent à déstabiliser des gouvernements légitimes. Cette année, nous célébrons 10 années de mise en œuvre par la communauté internationale du Processus de Kimberley. Il nous faut reconnaître que le Processus de Kimberley a servi à endiguer le flux des diamants bruts depuis les zones de conflit contrôlées par les rebelles, contribuant de la sorte considérablement aux efforts de paix. Le Processus de Kimberley a eu aussi un impact sur le développement significatif en améliorant les conditions de vie des personnes qui tirent leurs ressources du commerce des diamants bruts.

Pour terminer, l'Afrique du Sud sait que les mutations significatives de l'ordre économique mondial, ces dernières années, ont créé une configuration fondamentalement nouvelle des marchés des ressources naturelles et des relations commerciales, ainsi qu'une compétition autour des ressources naturelles en raison de pénuries réelles ou supposées. Toutefois, ces changements fondamentaux ne doivent servir d'excuse à personne pour ignorer les tensions créées par la corruption internationale dans le secteur des ressources naturelles. Nous ne devons pas ignorer le fait que les parties impliquées dans les conflits armés se sont ménagé un accès aux marchés extérieurs du monde développé pour écouler leurs ressources. Cela fait du rôle des négociants, des compagnies de transport, des banques internationales et des multinationales un élément essentiel du présent débat. D'un autre côté, les gouvernements dont relèvent les personnes impliquées dans le commerce avec les rebelles, les contrebandiers et les marchands d'armes doivent demander des comptes aux entités impliquées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Machado (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres intervenants pour condamner l'odieuse attaque contre le complexe de l'ONU à Mogadiscio, et adresser mes condoléances aux familles des victimes.

Pour ce qui est de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, comme pour tant d'autres, le lien crucial entre sécurité, développement et paix durable est bien évident, et il convient que cet organe continue d'y réfléchir.

Je remercie aussi le Vice-Secrétaire général Jan Eliasson et M. Annan de leurs exposés.

Le lien entre ressources naturelles et prévention des conflits a été examiné par ce Conseil auparavant. À ce sujet, il importe que le Conseil réfléchisse à un certain nombre d'éléments importants dans le débat en cours sur la manière d'éviter que les ressources naturelles ne servent à entretenir les conflits, et reconnaisse que les stratégies de consolidation de la paix peuvent jouer un rôle s'agissant d'axer l'exploitation des ressources naturelles sur le développement durable et sur des dividendes de paix concrets.

Il est certainement important que le Conseil contribue, dans le cadre de ses compétences, à la lutte contre l'exploitation et le trafic illicites des ressources naturelles quand ils sont liés aux conflits armés. Parallèlement, comme chacun le sait, il n'y a pas de liens nécessaires ou automatiques entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés. Bien au contraire, de telles ressources sont généralement source importante de prospérité et de stabilité, et elles doivent être considérées comme telles.

Il est essentiel aussi d'examiner la demande internationale en ressources naturelles en tant qu'élément décisif de l'action que nous menons ensemble pour faire en sorte que les ressources naturelles ne servent pas à entretenir les conflits armés. En 1998, dans son rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (S/1998/318), le Secrétaire général, M. Annan, a appelé l'attention sur la contribution des intérêts des milieux d'affaires au succès ou à l'échec des efforts de paix. Depuis lors, des progrès ont été assurément accomplis.

Il est temps maintenant de mieux articuler la prévention des conflits et le côté « demande » de

l'équation. Le devoir de diligence est certes un outil important à cet égard et a permis de faire face au problème. Mais il faut faire plus afin de trouver de nouveaux moyens de faire en sorte que ces ressources cessent d'alimenter les conflits armés. Nous pensons que cela importe pour la réflexion et les travaux futurs du Conseil de sécurité, ainsi que pour ceux de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix.

Une exploitation judicieuse des ressources naturelles est, pour les États en proie à un conflit ou se trouvant dans des situations postconflituelles, l'unique et le plus important support de développement économique. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité dans la limite de ses compétences, doit faire plus pour aider ces pays. Nous devons aider à consolider l'appropriation nationale et les institutions d'État nécessaires à l'exercice du contrôle national des ressources naturelles, ainsi qu'à mettre au point ou consolider les politiques visant à garantir que les industries extractives soient toujours au service du développement et non pas de la guerre. Plus l'État exerce sa pleine souveraineté sur l'exploitation de ses ressources naturelles, moins il y aura de risques que ces dernières servent à alimenter les conflits.

Pour terminer, le Brésil réitère son appui à des actions et stratégies ici – mais aussi dans d'autres enceintes, dans le plein respect de chacun de leur mandat – qui contribuent à assurer que les ressources naturelles dont disposent les États touchés par les conflits sont un puissant instrument de développement conjugué avec la justice sociale, et donc avec la stabilité et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens à ajouter ma voix à celles qui ont condamné l'attaque terroriste contre le bâtiment de l'ONU à Mogadiscio et à présenter mes condoléances aux familles des personnes tuées ou atteintes.

Il importe de procéder à une gestion efficace et transparente des ressources naturelles. Les ressources naturelles continuent d'alimenter les conflits, tant à l'intérieur des États qu'entre les États. De nombreux pays riches en ressources naturelles sont plongés dans la pauvreté à cause d'une mauvaise gestion de ces ressources et de la corruption. Nous nous félicitons donc de la séance publique d'aujourd'hui, et de l'initiative

du Royaume-Uni d'envisager — dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationale — des manières de renforcer une gestion responsable des industries extractives. Nous regrettons également qu'il n'ait pas été possible de se mettre d'accord sur un projet de déclaration présidentielle.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera prononcée par l'Observateur de l'Union européenne, mais je tiens à souligner les points suivants.

La transparence financière dans les industries extractives et la transparence des fournitures dans les cas d'importations de minéraux provenant de régions touchées par les conflits sont, selon nous, indispensables pour contribuer à réduire les possibilités de conflit et pour prévenir la corruption. L'Allemagne appuie donc l'Initiative de transparence des industries extractives et le Processus de Kimberley et nous nous félicitons du débat qui s'est tenu au Sommet du Groupe des huit.

Au Conseil de sécurité, nous avons activement appuyé l'établissement de normes claires applicables au devoir de diligence concernant les chaînes d'approvisionnement pour les entreprises qui utilisent des minéraux provenant de la République démocratique du Congo, conformément aux instructions de l'Organisation pour la coopération et le développement. En outre, l'Allemagne dirige une initiative de certification et de traçabilité visant à définir des chaînes de commercialisation certifiées au Rwanda et en République démocratique du Congo pour les minéraux et les ressources naturelles, promouvant ainsi les efforts des autorités minières locales et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Toutefois, ces solutions techniques ne peuvent pas empêcher à elles seules le commerce des minéraux d'alimenter des conflits. Cela nécessiterait une gouvernance dans les pays qui exportent les ressources fondée sur l'état de droit afin de rendre viables les solutions techniques. Dans ce contexte, il est indispensable de disposer de capacités suffisantes pour assurer le respect des mesures prises. Il faut lutter contre la corruption et de mettre fin à l'impunité. Il importe de rechercher une coopération plus étroite entre les pays où opèrent des acteurs qui exploitent et utilisent les ressources naturelles. En ce qui concerne les mécanismes du devoir de diligence, la qualité et l'indépendance des audits doivent être assurées. Aborder la question des minéraux fauteurs de conflit nécessite donc des solutions politiques et d'autres mesures.

En Afrique, l'Union africaine et les organisations sous-régionales doivent jouer un rôle important dans ce domaine. L'Allemagne se félicite de leurs efforts et les appuie, ainsi que des projets visant à renforcer la bonne gouvernance des ressources minérales dans un certain nombre de pays. L'Allemagne appuie aussi le Pacte mondial des Nations Unies, qui aide les entreprises et les investisseurs et facilite des débats constructifs sur la manière de s'engager dans des zones touchées par les conflits et à haut risque en respectant les normes de l'ONU, y compris les principes de la lutte contre la corruption, des droits de l'homme et du respect de l'environnement.

L'appui des acteurs de l'ONU reste également indispensable. Nous voulons tout particulièrement encourager la Commission de consolidation de la paix à travailler à l'édification des capacités des administrations nationales, car la mise en œuvre fructueuse des initiatives de contrôle et de réglementation dépend du bon fonctionnement de ces administrations et de leur intégrité. La détermination de la Commission de consolidation de la paix d'appuyer la lutte contre la corruption dans les pays touchés demeure également indispensable.

Nous pensons en outre que l'imposition de sanctions contre des négociants de ressources naturelles et des entreprises traitant avec des groupes armés pourrait renforcer la gestion efficace des industries extractives. Les régimes de sanctions existants, y compris le régime de la République démocratique du Congo, prévoient cette solution. Ils devraient être appliqués lorsque cela est possible. Dans ce contexte, nous voudrions également sensibiliser à une préoccupation croissante qui, à l'instar des ressources naturelles mal exploitées, alimente les conflits et l'instabilité régionale, à savoir le braconnage et le trafic illicite de la faune sauvage. Nous avons de toute urgence besoin de nouvelles stratégies et de davantage d'efforts internationaux pour lutter contre l'aggravation de l'exploitation illicite de la faune sauvage. L'étude des options possibles permettant à l'ONU de faire face à l'impact négatif du braconnage sur la paix et la sécurité sera au cœur du forum politique que nous tiendrons en coopération avec l'Institut international de la paix, demain au Siège de l'Institut. Tous les États Membres sont cordialement invités à y participer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Nduhuura (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je m'associe à vous, Monsieur, et aux autres orateurs, pour condamner l'attaque barbare et lâche dirigée contre le bâtiment de l'ONU à Mogadiscio et je présente mes condoléances à toutes les personnes endeuillées.

Je tiens à vous féliciter, ainsi que la délégation du Royaume-Uni, pour votre direction du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je vous remercie également d'avoir convoqué la présente séance consacrée à l'importante question de la prévention des conflits et des ressources naturelles. Nous remercions également le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, le Président de l'Africa Progress Panel, M. Kofi Annan, la Directrice générale de la Banque mondiale, M^{me} Caroline Anstey, et la Secrétaire générale adjointe et Administratrice associée du PNUD, M^{me} Rebeca Grynspan, de leurs exposés pénétrants.

Nous reconnaissons que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, il est essentiel d'intensifier les efforts de prévention des conflits grâce à des stratégies complètes qui s'attaquent à leurs causes profondes. Ma délégation voudrait souligner que la responsabilité principale en matière de prévention des conflits incombe aux États Membres et que les initiatives prises dans des cadres sous-régionaux, régionaux ou onusien devraient appuyer et compléter les rôles des gouvernements nationaux.

L'Union africaine, à cet égard, a fait part de sa détermination à s'attaquer aux causes profondes des conflits sur le continent, notamment dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance; le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs; le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent; le Groupe des sages; et la Politique de reconstruction et de développement post-conflit de l'Union africaine.

Quant à la question de la prévention des conflits et de l'exploitation de ressources naturelles, je voudrais souligner quatre points. Premièrement, la possession ou l'exploitation de ressources naturelles – qu'il s'agisse de minéraux, de l'eau, de la pêche, des forêts, du pétrole, du gaz naturel, du charbon, etc. – donne aux pays des possibilités importantes de développement national. L'Ouganda réaffirme le principe de souveraineté permanente sur les ressources naturelles en tant que droit inaliénable devant être exercé dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population.

Deuxièmement, lorsque les ressources naturelles des pays sont bien gérées et que les revenus générés sont utilisés pour stimuler la croissance économique grâce à des investissements dans des domaines clés tels que la diversification économique, le développement de l'infrastructure, l'éducation et la santé, de nombreux dividendes sont générés, notamment la création d'emplois et l'amélioration des moyens de subsistance, qui contribuent à jeter des fondements solides de la paix et du développement socioéconomique. C'est une des manières d'éviter ce qu'on appelle la malédiction des ressources, ou le paradoxe des pays et des régions qui disposent d'abondantes ressources naturelles, notamment les ressources non renouvelables comme les minéraux et les hydrocarbures, dont les résultats en matière de croissance économique et de développement tendent à être moins élevés que ceux des pays qui disposent de ressources naturelles moins abondantes.

Troisièmement, les ressources naturelles peuvent causer et causent souvent des conflits dans les pays si elles ne sont pas correctement gérées, car divers groupes et factions luttent pour avoir leur part, tandis que d'autres conflits peuvent éclater du fait des tentatives de contrôler et d'exploiter les ressources ou de la répartition des revenus échus. Dans d'autres cas, l'accès aux revenus produits par les ressources naturelles que s'assurent les belligérants au moyens d'une exploitation illégale peut attiser ou prolonger les conflits.

Il y a également eu des cas de conflits interétatiques liés aux ressources naturelles.

Nous soulignons donc la nécessité d'intensifier les efforts nationaux, régionaux et internationaux en vue d'améliorer la gestion des ressources naturelles en partageant les meilleures pratiques et des mesures telles que les fonds de stabilisation, les programmes de développement sous-régionaux, les régimes de partage des revenus et les initiatives de transparence. Des mesures supplémentaires peuvent notamment se présenter sous forme de programmes locaux qui contrebalancent les impacts négatifs de l'exploitation des ressources par des programmes de protection de l'environnement, de développement des infrastructures et de création d'emplois.

Pour terminer, nous reconnaissons l'importance de mécanismes et d'initiatives de suivi et de certification des produits de base, tels que le Processus de Kimberley et l'Initiative de transparence des industries extractives, et celle d'autres outils qui visent à faire reculer l'exploitation illégale des ressources naturelles,

notamment en sensibilisant le secteur privé et tous les acteurs concernés. Dans le même temps, l'Ouganda souligne la nécessité de promouvoir le commerce légitime des ressources naturelles afin de favoriser la croissance et le développement économiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Premièrement, je m'associe aux précédents orateurs pour condamner dans les termes les plus fermes les attaques qui ont visé aujourd'hui le complexe de l'ONU à Mogadiscio. Nous offrons toute notre sympathie et présentons nos plus sincères condoléances aux familles et aux amis des personnes touchées par ce crime odieux.

Nous saluons l'initiative prise par le Royaume-Uni d'organiser le présent débat public sur la prévention des conflits et les ressources naturelles. Cependant, nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'exprimer d'une seule voix sur cette question importante.

Je tiens également à remercier de leurs déclarations le Vice-Secrétaire général, M^{me} Caroline Anstey, Directrice générale de la Banque mondiale, M. Kofi Annan, Président de l'Africa Progress Panel, et M^{me} Rebeca Grynspar, Administratrice associée du Programme des Nations Unies pour le développement.

La gestion, l'extraction et l'exploitation des ressources minérales naturelles sont souvent citées comme des facteurs qui déclenchent des conflits violents ou qui en favorisent l'escalade et la persistance. Il existe d'autre part une corrélation inquiétante entre l'activité militaire liée à l'extraction illégale de ressources naturelles et des épisodes de violence sexuelle.

Par exemple, en Afrique, la région des Grands Lacs se caractérise à la fois par son instabilité et la

richesse en minéraux de ses sols. L'exploitation et le commerce illégaux de ressources naturelles ont conduit à élaborer un certain nombre d'initiatives. Certaines visent à rompre le lien entre le commerce de minéraux et les groupes armés, et d'autres visent à promouvoir la bonne gouvernance et la transparence des revenus financiers, ainsi que l'adoption de principes commerciaux responsables.

Les effets de ces initiatives et d'autres initiatives existantes doivent être évalués en fonction de leurs objectifs; elles ne peuvent à elles seules éliminer les causes profondes de la violence et de l'instabilité. L'expérience montre qu'il faut mettre en place une approche plus globale pour rompre les liens entre l'instabilité et les conflits violents dans les pays riches en minéraux, approche qui mobilise l'intégralité des instruments de développement et des instruments commerciaux, sécuritaires et diplomatiques dont dispose la communauté internationale et qui garantit une perspective axée sur les droits de l'homme.

De son côté, l'Union européenne s'efforce de promouvoir une gestion du commerce international des diamants et du secteur forestier qui tienne compte des conflits, ainsi que la transparence des revenus générés par l'industrie extractive. Nous avons adopté des cadres politiques et des normes commerciales qui visent à promouvoir la transparence des chaînes d'approvisionnement. Je vais maintenant donner quelques exemples.

L'Union européenne a joué un rôle crucial dans la création et la mise en œuvre du Système de certification du Processus de Kimberley. Il importe de renforcer le Processus de Kimberley pour relever les défis futurs en ce qui concerne l'approvisionnement mondial en diamants et garantir aux consommateurs que les diamants ne sont pas souillés par la violence. L'une des caractéristiques uniques du Processus de Kimberley est sa structure tripartite, qui regroupe les gouvernements, l'industrie et la société civile. Nous saisissons cette occasion pour appeler toutes les parties concernées à reconnaître toute la diversité des opinions au sein et à propos du Processus de Kimberley et à continuer de déployer des efforts communs pour améliorer la crédibilité du Système.

L'Union européenne appuie également l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui a été lancée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. L'Union européenne fournira une assistance technique pour

contribuer au renforcement des capacités de la Conférence et des administrations nationales de ses États membres en ce qui concerne les ressources naturelles et les conflits, notamment par la création d'un système de certification régional.

En ce qui concerne l'ONU, l'Union européenne promeut une approche interinstitutions dans le cadre du Partenariat entre la Commission européenne et l'ONU sur les ressources naturelles et la prévention des conflits, mais aussi en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres acteurs internationaux. Les institutions participantes apportent leurs compétences et leurs connaissances respectives pour mieux aider les pays tiers à prévenir et régler les conflits liés aux ressources naturelles. Par ailleurs, l'Union européenne prend note du rôle que joue la Commission de consolidation de la paix et l'encourage à renforcer son interaction avec le Conseil de sécurité dans ce domaine. L'Union européenne appuie également la mise en œuvre des principes directeurs de l'ONU concernant le commerce et les droits de l'homme.

L'Union européenne finance l'Initiative de transparence des industries extractives. S'agissant de la législation interne, en 2011, la Commission européenne a proposé une réforme de la directive sur la comptabilité et la transparence selon laquelle les compagnies pétrolières, gazières, minières et forestières de l'Union européenne doivent publier les paiements spécifiques effectués auprès des gouvernements partenaires. La réforme a été approuvée en mai 2013, et nous envisageons de la faire entrer en vigueur en août.

L'Union européenne a également adopté le Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En outre, la Commission européenne envisage d'élaborer une initiative globale concernant la chaîne d'approvisionnement aux fins d'un approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit. À cet égard, la Commission européenne a lancé en mars une consultation publique afin de demander l'avis des parties prenantes. Sur cette base, la Commission espère publier une communication et une proposition législative dans le courant de l'année.

Selon notre expérience, il importe que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et les organismes compétents des Nations Unies, s'appuient sur les initiatives existantes et s'efforcent

de favoriser la convergence et les complémentarités. L'ouverture à toutes les parties prenantes et le partenariat qui les unit à tous les stades de la chaîne de valeur sont également essentiels.

Enfin, les ressources naturelles jouent un rôle crucial dans l'alimentation et le financement des conflits, mais elles créent également des encouragements stratégiques dans les domaines de la consolidation de la paix et de l'appui à la paix. Les accords de paix doivent créer des conditions dans lesquelles les parties belligérantes auront davantage intérêt à devenir parties à une économie pacifique qu'à demeurer des acteurs d'une économie de l'ombre. La mise en œuvre de méthodes d'exploitation et de méthodes commerciales légitimes pour les minerais concernés doit être encouragée par des incitations spécifiques. Il importe donc que toutes les initiatives soient prises dans le respect du droit international pertinent, qu'elles comportent les garanties nécessaires et que leurs effets sur les réformes nationales, les conflits, la pauvreté et l'insécurité soient évalués avec attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Guerber (Suisse) : Je voudrais tout d'abord condamner très fermement les attaques contre les Nations Unies qui ont eu lieu aujourd'hui à Mogadiscio. Je tiens à exprimer, au nom de mon pays, notre profonde sympathie à ceux qui ont été touchés par ces attaques et à leurs familles.

Se référer aux ressources naturelles comme à une malédiction peut sembler paradoxal, voire cynique. Il est cependant incontestable que les plus grandes richesses de la terre vont souvent de pair avec la plus grande misère humaine. La lutte pour le contrôle des ressources naturelles est souvent le déclencheur et le mobile de conflits, et leur exploitation une source de financement qui peut prolonger les conflits. Je tiens donc à remercier la présidence britannique du Conseil de sécurité de la tenue de ce débat important.

Nous partageons le point de vue selon lequel une gestion légale, transparente et durable des ressources naturelles est indispensable pour prévenir les conflits et protéger les droits de l'homme. De même, une répartition équitable des revenus provenant de leur exploitation et de leur commerce peut contribuer durablement au bien-être, à la stabilité et à la consolidation de la paix.

La responsabilité principale de cette bonne gestion incombe aux États sur le territoire desquels sont

extraites les ressources naturelles. Mais les Nations Unies et les donateurs peuvent aussi jouer un rôle en aidant les États concernés, à leur demande et dans le plein respect de leur souveraineté. Ce soutien peut consister en un renforcement des capacités et des institutions des gouvernements, ainsi que la consolidation de l'état de droit dans des états fragiles et dans les situations post-conflit.

Un nombre important de missions mandatées par le Conseil ainsi que des équipes de pays opèrent dans des pays où les industries extractives jouent un rôle majeur dans l'économie. Il est donc essentiel que le mandat de ces engagements onusiens prenne en compte le lien entre les conflits et les ressources naturelles, et reflète la façon dont nous pouvons aider les gouvernements à gérer leurs industries extractives. La Commission de consolidation de la paix, en vertu de sa composition, nous semble être une institution prédestinée à la promotion d'une gestion des ressources naturelles sensible aux conflits.

Il importe également que le secteur privé, en particulier les entreprises multinationales engagées dans des projets à large échelle dans des environnements fragiles, adopte des approches sensibles aux conflits et aux droits de l'homme. Tous les acteurs – gouvernements des pays hôtes et des pays sièges, organisations internationales, entreprises et société civile – doivent assumer leur part de responsabilité. La Suisse, en tant que siège d'entreprises qui opèrent au niveau international, attend de celles-ci qu'elles respectent les dispositions juridiques en vigueur, qu'elles assument leurs obligations de diligence en matière de droits de l'homme et qu'elles ne contribuent pas aux conflits. Cela vaut tout particulièrement dans les environnements complexes, là où l'état de droit n'est pas encore suffisamment développé et dans les zones de conflit.

Pour cela, la Suisse est engagée en faveur de la promotion des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Elle participe aussi activement aux initiatives internationales et aux processus de certification, tels que l'Initiative de transparence des industries extractives, dont elle est membre du Conseil d'administration, le Processus de Kimberley ou le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

La Suisse estime que les partenariats regroupant les différents acteurs – gouvernements, secteur privé et

société civile – sont essentiels et elle appelle les pays qui n’y participent pas encore à les rejoindre.

La Suisse assume actuellement la présidence des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l’homme, initiative qui s’adresse aux entreprises actives dans l’industrie extractive et s’engage pour le renforcement de sa mise en œuvre. Nous estimons qu’un élément essentiel des Principes volontaires est le rôle qu’ils peuvent jouer dans la prévention des conflits liés à l’exploitation des ressources naturelles, en incitant les entreprises à analyser les risques et à établir un véritable dialogue avec les communautés, les autorités locales et les forces de sécurité publiques et privées.

Nous encourageons le Conseil à poursuivre la réflexion sur les instruments à sa disposition pour une gestion durable des ressources naturelles, en mettant l’accent sur la thématique de la transparence et le respect des droits de l’homme dans leur exploitation et leur commerce.

M^{me} Frankinet (Belgique) : Je me joins aux fermes condamnations et aux condoléances exprimées dans cette enceinte concernant l’attentat de Mogadiscio.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de l’organisation de ce débat sur les ressources naturelles et sur la contribution positive qu’une gestion transparente des industries extractives peut apporter à la prévention des conflits. Je remercie aussi M. Eliasson, M^{me} Anstey, M^{me} Grynspan et M. Kofi Annan de leurs exposés de ce matin.

La Belgique s’associe pleinement à la déclaration prononcée par l’Union européenne.

Le lien entre ressources naturelles et conflits tient particulièrement à cœur à la Belgique. En effet, mon pays a organisé le premier débat sur ce thème en 2007 (voir S/PV.5705), lors de sa présidence du Conseil de sécurité, un débat qui avait mené à l’adoption d’une déclaration présidentielle (S/PRST/2007/22).

Ces dernières années, un nombre croissant d’initiatives visant à promouvoir une gestion transparente des ressources naturelles, en particulier des industries extractives, a vu le jour. Plusieurs d’entre elles ont déjà été mentionnées par d’autres intervenants. Je citerai l’Initiative de transparence des industries extractives, le Processus de Kimberley, le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, la résolution de l’Organisation

internationale de la Francophonie sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme, ainsi que l’Initiative relative au Pacte mondial. Au niveau régional, je soulignerai la Vision minière pour l’Afrique, adoptée par l’Union africaine.

Lorsque le Conseil de sécurité examine une situation dans laquelle la mauvaise gestion des industries extractives est susceptible de jouer un rôle en matière de conflits, plusieurs outils sont désormais à sa disposition pour répondre à ce défi. Des efforts de médiation dans le secteur des ressources naturelles sont régulièrement menés par l’ONU et d’autres acteurs. Des sanctions relatives aux industries extractives ont été adoptées, par exemple sous la forme d’embargos. Des groupes d’experts associés aux comités de sanctions travaillent aussi sur la question. Enfin, plusieurs missions de maintien de la paix ou missions politiques spéciales sont dotées d’un mandat incluant des actions en matière de ressources naturelles, en soutien aux gouvernements nationaux.

Dès lors, pour l’avenir, le Conseil de sécurité pourrait envisager une action renforcée dans ce domaine, grâce à une réponse intégrée et transversale, basée sur ces outils déjà existants. Cette réponse devrait prendre en compte la contribution et la valeur ajoutée des organisations du système des Nations Unies dans des domaines clefs pour la bonne gouvernance, comme la réforme du secteur de la sécurité, la promotion de l’état de droit et le renforcement des capacités.

À cet égard, la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important en éclairant le Conseil sur les défis et les enjeux liés aux ressources naturelles, en promouvant une approche cohérente et coordonnée entre tous les acteurs impliqués ainsi qu’en accompagnant les efforts des pays inscrits à son ordre du jour.

Cette réponse devrait envisager toutes les phases et toutes les dimensions du conflit, tant l’alerte précoce en cas de violences, y compris les violations des droits de l’homme liées à l’exploitation des ressources naturelles, que la prévention d’un retour à la violence et que la conclusion d’accords de paix. Elle devrait également s’articuler sur le processus global de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, il faut insister, comme l’ont fait bon nombre d’intervenants, sur l’importance cruciale de l’appropriation et de la responsabilité des États en

matière de gouvernance des ressources naturelles. Chaque État a le droit souverain de contrôler et d'exploiter ses ressources, en conformité avec la Charte et les principes du droit international. Il revient donc aux États de mettre en place une gouvernance solide et transparente aux niveaux institutionnel, législatif et réglementaire, afin de réduire leur vulnérabilité aux conflits liée à une gestion des ressources opaque ou marquée par la corruption. Il leur incombe également de se doter de politiques qui permettront d'investir les revenus tirés de l'exploitation des ressources naturelles dans l'avenir du pays, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Par ailleurs, la gouvernance en matière d'industries extractives appelle un soutien de la part des partenaires internationaux, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités. Elle doit s'appuyer sur une coopération régionale et sous-régionale. Elle exige l'implication étroite et l'engagement actif du secteur privé et de la société civile, ainsi qu'une coordination des gouvernements concernés, des organisations du système des Nations Unies et des organisations régionales. Enfin, il faut rappeler que la prévention et la lutte contre le trafic, l'exploitation illégale et le

commerce illicite de ressources naturelles reposent sur une coopération, en responsabilité partagée, entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Nous l'avons entendu ce matin, la gestion des ressources naturelles n'est pas seulement liée aux conflits. Ceci me donne l'occasion d'attirer l'attention sur une initiative de la Belgique et du Gabon, qui sera présentée prochainement à l'Assemblée générale. Comme évoqué ce matin, de nombreuses initiatives nationales, régionales et internationales relatives à la gestion transparente des ressources naturelles ont été lancées ces dernières années. Les leçons bénéfiques en matière de développement durable qui en ressortent méritent d'être partagées avec tous les États Membres. Nous présenterons donc un projet de résolution de l'Assemblée générale visant à promouvoir un développement durable grâce à la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.